



Les migrants

Lettre 107 aux cercles de silence

Mai 2025

Avec les beaux jours qui reviennent – quand il n’y a pas de tempêtes ou de pluies torrentielles – il fait moins froid la nuit pour dormir dehors. Mais cela n’améliore pas les tensions nerveuses ni l’appréhension. Cela ne diminue pas la faim. En un mot cela ne change pas essentiellement le fait d’être reconnu comme étant un bouc émissaire. Le repli sur soi, sur son pays, sur ses finances, sur sa culture, etc. se développent et semblent être comme une trainée de poudre qui s’étend sur l’Europe, à l’exemple de la Russie, des USA, etc.

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	3
Le Sénat vote pour écarter les associations des centres de rétention en France	3
Fichage des étrangers en garde à vue.....	5
FRANCE.....	6
Justice : Expulser les étrangers	6
Frontière franco-italienne.....	6
Métiers en tension	7
Ouverture du 1 ^{er} pôle territorial « France Asile » à Cergy-Pontoise.....	8
Observations sur le respect, par la France, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.	9
Boulogne-sur-Mer.....	10
Cayeux-sur-mer.....	10
Creuse	11
Lyon	11
Marck	11
Mayotte	12
Paris.....	13
Saint-denis.....	15
Sotteville-lès-Rouen.....	16
Saint Malo.....	17
MANCHE	17
MEDITERRANEE	19
UNION EUROPÉENNE	20

Proposition de règlement Retour pour l'Union européenne : l'éloignement au détriment des droits humains.....	20
Allemagne	24
Espagne	25
Italie	27
Pologne	28
Portugal	30
Suède.....	31
EUROPE	32
Kosovo	33
Royaume-Uni – Macédoine du nord.....	34
Royaume-Uni.....	35
Royaume-Uni - Bulgarie.....	37
Serbie	38
Vatican.....	39
AFRIQUE	39
Ghana	39
Mauritanie	40
Niger	41
République Centre Africaine.....	41
Sénégal.....	42
Tunisie.....	43
AMERIQUE	44
Canada.....	44
Chili – Vénézuéla.....	45
République Dominicaine - Haïti	46
USA.....	47
INTERNATIONAL.....	50
DE L'INFORMATION	52

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

LE SENAT VOTE POUR ECARTER LES ASSOCIATIONS DES CENTRES DE RETENTION EN FRANCE

« *Il est grand temps de se dire que ce ne sont pas les associations qui définissent la politique de l'État* » : une sénatrice Les Républicains n'a pas caché ses intentions au moment de présenter une proposition de loi devant la chambre haute. Son texte, adopté à 227 voix contre 113, vise à écarter les associations des CRA pour confier « *le rôle d'information sur l'accès au droit de l'étranger* » à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), organisme placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.

À l'heure actuelle, cinq associations – dont la Cimade, France terre d'asile ou encore Forum réfugiés – sont mandatées par l'État dans le cadre d'un marché public pour intervenir dans les CRA, où elles accompagnent les personnes retenues en leur octroyant information et assistance juridiques. Mais ces dernières, « *outrepassent leurs missions et les retournent en réalité contre l'État en entravant son action par pur militantisme* », a martelé le ministre de l'Intérieur, soutenant « *avec force* » ce texte de ses anciens collègues de la droite sénatoriale. Cette dernière, une alliance droite-centristes, considère par ailleurs que l'organisation actuelle entraîne une « *systématisation* » et une « *massification* » des recours contentieux. Le transfert de cette compétence vers l'Ofii d'une part – pour informer les étrangers retenus – et dans un deuxième temps vers les avocats – pour l'assistance juridique – offrirait par ailleurs selon elle plus « *d'impartialité* », et entraînerait des économies pour l'État, chiffrées à 6,5 millions d'euros.

L'ensemble de la gauche, et une poignée de centristes, se sont opposés au texte durant des débats assez vifs, craignant une atteinte « *aux principes fondamentaux du droit* » et à la liberté d'association. Un sénateur communiste a dénoncé « *une véritable régression, un recul organisé et assumé du droit des personnes enfermées à disposer d'une information juridique indépendante, neutre et effective* ». Les associations concernées par ce texte sont, elles aussi, vent debout : dans une tribune au Monde, publiée dimanche, elles ont craint « *un coup fatal à l'exercice des droits des personnes privées de liberté et à la transparence démocratique* ». Ce texte aurait de graves conséquences tant sur la capacité des personnes retenues à exercer leurs droits de manière effective, que sur l'existence dans les CRA d'un regard indépendant capable de jouer un rôle d'alerte, de vigie citoyenne, de dénonciation des nombreuses violations de droit qui s'y déploient. Une tribune inter-associative parue dans Le Monde (voir ci-dessous le site).

Cette proposition de loi est désormais transmise à l'Assemblée nationale avec une « *procédure accélérée* » d'examen activée par le gouvernement, qui pourrait permettre un parcours parlementaire plus rapide.

<https://www.rfi.fr/fr/france/20250512-immigration-le-s%C3%A9nat-vote-pour-%C3%A9carter-les-associations-des-centres-de-r%C3%A9tention-en-france>

https://www.lacimade.org/presse/la-democratie-a-besoin-dun-regard-independant-dans-les-centres-de-retention/?utm_source=NL052025&utm_medium=NL+

Le 12 mai, le Sénat a voté une proposition de loi visant à confier à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) la mission d'information juridique dans les centres

de rétention administrative (CRA), ces lieux de privation de liberté où des personnes sont enfermées car elles n'ont pas de papiers. L'objectif de cette proposition est d'évincer les associations de ces centres en supprimant leur mission d'aide à l'exercice des droits. Ce texte, s'il était adopté par l'assemblée nationale, porterait un coup fatal à l'exercice des droits des personnes privées de liberté et à la transparence démocratique.

Le droit au recours effectif est une exigence constitutionnelle (article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen), ainsi qu'une obligation européenne et internationale. Il garantit à toute personne, notamment une personne placée en rétention, la possibilité de contester devant un juge impartial les décisions qui la concernent : ici, sa privation de liberté ou la décision d'éloignement du territoire français.

Ce droit n'est effectif que si l'aide apportée est délivrée par un acteur sans conflit d'intérêts. Cette exigence a été rappelée par le Conseil d'Etat dès 2009 et consacrée par le droit européen. L'OFII, établissement public sous tutelle directe du ministère de l'intérieur, chargé de la politique d'éloignement, ne saurait répondre à cette exigence élémentaire.

Contrairement à ce que laissent entendre les auteurs de la proposition de loi, l'intervention des associations en CRA est strictement encadrée par la loi. Les juristes informent les personnes retenues sur leurs droits et les accompagnent dans leurs démarches, sans jamais décider à leur place. Loin de nourrir de faux espoirs, l'assistance repose sur une information rigoureuse et réaliste. Les associations n'ont aucun intérêt à encourager des démarches inutiles : leur rôle est d'aider chacun et chacune à comprendre ses droits et à agir en connaissance de cause.

Des décisions contestables

Les parlementaires qui attaquent le rôle des associations en CRA dénoncent un nombre trop élevé de recours. Mais s'il y a des contestations, c'est parce qu'il y a des décisions contestables. En janvier 2024, la Cour des comptes pointait la surcharge des préfectures, avec une augmentation de 60 % du nombre d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) en cinq ans. Cette massification des OQTF est le fruit d'une politique de restriction du séjour qui produit toujours plus de sans-papiers. Elle conduit la France à produire à elle seule près d'un tiers des décisions d'éloignement en Europe. Les décisions sont automatiques, sans examen individuel, parfois vers des pays où les personnes risquent leur vie, et souvent inapplicables. Dans ce contexte, les erreurs sont inévitables, et les associations permettent simplement aux personnes concernées de les identifier.

Les recours se multiplient contre des mesures de plus en plus nombreuses et de plus en plus souvent contestables du point de vue du droit puisque plus d'une personne sur deux est finalement libérée.

Les associations assurent aussi un rôle unique et indispensable : produire la seule source publique et indépendante d'information sur les CRA, notamment grâce au rapport inter-associatif publié chaque année. C'est ce travail qui permet aux parlementaires, aux journalistes, aux chercheurs et aux citoyens de comprendre ce qui se passe derrière les murs des centres de rétention.

Ce rôle est d'autant plus essentiel que les conditions de rétention sont préoccupantes : situations de grande vulnérabilité, problèmes de santé non pris en compte par les autorités, etc. Nous alertons régulièrement sur l'impact de la rétention sur la santé des personnes, sur les tensions et les gestes désespérés qui en résultent, et qui mènent parfois à des situations dramatiques, notamment des décès. Nous dénonçons régulièrement des éloignements réalisés par l'administration hors cadre légal. Supprimer ce regard indépendant reviendrait à rendre la société aveugle sur les CRA. Cette transparence, loin d'être une posture,

est un devoir démocratique. Elle est au fondement de tout contrôle citoyen sur l'exercice du pouvoir, en particulier lorsqu'il implique la privation de liberté.

Vigies démocratiques

Les détracteurs de cette mission avancent également un argument de maîtrise des dépenses publiques. Mais en 2024, le coût total de l'assistance juridique en CRA s'élève à 6,5 millions d'euros. C'est une somme dérisoire comparée aux 220 millions d'euros consacrés chaque année à la rétention, selon la Cour des comptes.

Plus incohérent encore : les sénateurs favorables à ce texte sont souvent les mêmes qui soutiennent une autre proposition visant à allonger la durée maximale de rétention de quatre-vingt-dix à deux cent dix jours. Une mesure extrêmement coûteuse – jusqu'à plus de 70 000 euros par personne – et totalement inefficace : les données disponibles montrent que la majorité des expulsions ont lieu dans les tout premiers jours.

Derrière cette remise en cause ciblée se joue bien plus qu'un débat technique sur l'assistance juridique en rétention. Les associations jouent un rôle de vigie démocratique, elles assurent l'exercice effectif des droits, signalent les dysfonctionnements et les violations des droits, rendent visibles les réalités invisibles. Fragiliser leur place, c'est affaiblir un pilier de la démocratie : celui qui permet à la société civile d'opérer son devoir d'alerte.

Face à cette proposition de loi, nous appelons les parlementaires à ne pas franchir une ligne rouge : celle qui sépare une démocratie d'un système où le respect des droits et libertés devient une variable d'ajustement du pouvoir. Maintenir une assistance juridique indépendante en CRA, c'est respecter l'Etat de droit.

FICHAGE DES ETRANGERS EN GARDE A VUE

Le tribunal administratif de Montreuil a suspendu une note préfectorale

Saisi en urgence par nos organisations, le tribunal administratif de Montreuil a suspendu, ce 20 mai 2025, une nouvelle note préfectorale imposant aux services de police de Seine-Saint-Denis de signaler systématiquement à la préfecture les personnes étrangères en situation régulière placées en garde à vue. Cette décision intervient quelques semaines seulement après celle du tribunal administratif de Nantes, qui avait déjà jugé illégale une instruction identique émise par le directeur interdépartemental de la police nationale de Loire atlantique. Ce n'est donc plus un incident isolé : c'est une politique délibérée, assumée et coordonnée, qui vise à organiser, sous couvert d'ordre public, un fichage ciblé des personnes étrangères, indépendamment de toute condamnation et en dehors de tout cadre légal. Le placement en garde à vue est de surcroît censé être couvert par le secret de l'enquête et l'administration préfectorale ne peut pas y accéder.

Ce nouveau revers judiciaire constitue un camouflet cinglant pour le ministre de l'Intérieur, dont l'obsession sécuritaire se manifeste désormais par la mise en place d'une administration parallèle des personnes étrangères, fondée sur la suspicion généralisée et le contournement des garanties les plus élémentaires. Cette dérive a notamment pris corps à travers la circulaire du 28 octobre 2024, qui a donné lieu à des pratiques de fichage illégal. Le ministre ne pouvait ignorer que ce texte ouvrirait la voie à de telles dérives.

Nous demandons l'arrêt immédiat de tous les dispositifs similaires sur l'ensemble du territoire. Il est urgent que toutes les données déjà collectées illégalement soient remises à la CNIL, seule instance indépendante à même d'en évaluer la légalité, d'en contrôler la conservation, voire d'en ordonner l'effacement.

Nous alertons : ces dispositifs n'ont sans doute pas été limités à la Loire-Atlantique ou à la Seine-Saint-Denis. Tout porte à croire que d'autres notes, fiches ou tableaux similaires ont été mis en place ailleurs, dans la plus grande opacité.

Nos organisations restent pleinement mobilisées pour faire respecter l'État de droit. Nous poursuivrons, partout où ce sera nécessaire, notre action en justice pour mettre fin à ces pratiques illégales et discriminatoires. Il est plus que temps que le ministère de l'Intérieur cesse de traiter les personnes étrangères comme des suspects permanents.

<https://www.lacimade.org/fichage-des-etranger%c2%b7e%c2%b7s-en-situation-reguliere-apres-nantes-montreuil-suspend-a-son-tour-jusquou-ira-la-politique-de-retailleur/>

FRANCE

JUSTICE : EXPULSER LES ETRANGERS

Le ministre de la Justice souhaite expulser les détenus étrangers pour réduire la surpopulation carcérale

Parmi les propositions faites par le ministre de la Justice pour réduire la surpopulation carcérale, il y a ce qu'il appelle la "*nécessaire expulsion*" des détenus étrangers. Rappelant que près d'un quart des prisonniers en France sont des étrangers, il veut les renvoyer dans leurs pays d'origine pour ainsi libérer plusieurs milliers de places dans des prisons surchargées.

Plus de 19 000 détenus sont des étrangers en France, parmi lesquels 3 000 ressortissants de l'UE dont les règlements prévoient déjà les modalités d'échange de détenus. Et plus de 16 000 d'entre eux sont des étrangers hors Union européenne.

Concernant cette dernière catégorie, il rappelle qu'à ce jour, il faut déjà un accord entre la France et le pays d'origine pour déclencher l'expulsion, mais que l'avis du détenu doit être pris en compte. Afin d'éviter tout blocage, le ministre indique vouloir renégocier ces contrats. C'est le cas actuellement avec le Maroc. Cette semaine, le garde des Sceaux se rend au Brésil pour négocier le retour du millier de détenus brésiliens emprisonnés en Guyane et dans l'Hexagone.

En France, pour 62 000 places existantes, le nombre de personnes détenues dépasse actuellement 83 000, dont quasiment 5 000 prisonniers qui dorment à même le sol.

FRONTIERE FRANCO-ITALIENNE

Un réseau de passeurs démantelé, 13 personnes ont été arrêtées

Six personnes « *d'origine arabe naturalisées françaises* » ont été arrêtées à Nice par la police française, sept autres - deux Marocains, un Tunisien, trois Soudanais et un Afghan - en Italie, a indiqué la police italienne, le vendredi 23 mai 2025. Toutes ont été placées sous contrôle judiciaire et une en détention provisoire. L'enquête de 18 mois a mis au jour « un réseau structuré et bien organisé d'individus d'origine étrangère », qui mobilisait d'importants moyens « logistiques et opérationnels ». Les migrants étaient contactés dans la région italienne de Vintimille, puis confiés à des « passeurs » qui les transportaient vers la France au moyen d'une vingtaine de voitures et camionnettes immatriculées en France.

Les migrants – principalement des Tunisiens, des Égyptiens, des Bangladais et des Irakiens – pouvaient être jusqu'à cinq à la fois et étaient transportés jusqu'à Nice où ils étaient déposés dans des gares ferroviaires, routières ou des aires d'autoroute, ajoute le communiqué en évoquant « un service illicite mais discret, presque luxueux ». Les écoutes téléphoniques ont mis en évidence « un trafic particulièrement lucratif » : 250 € pour un trajet en berline et 75 € pour un trajet en petit utilitaire.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/frontiere-franco-italienne-un-reseau-de-passeurs-demantele-13-personnes-ont-ete-arretees-e06982f2-37c6-11f0-9096-11e668431f68>

METIERS EN TENSION

Travailleurs sans-papiers : la nouvelle liste des métiers en tension

Le gouvernement a publié jeudi 21 mai 2025 la liste actualisée des métiers en tension. Elle énumère les quelque 80 métiers en manque de main-d'œuvre et doit permettre aux travailleurs étrangers de prétendre à un titre de séjour en France s'ils justifient de 12 mois de bulletins de salaire au cours de 24 derniers mois et trois ans de résidence en France.

Disposition de la loi immigration de 2024, ce document vient remplacer la liste établie en 2021 et doit être mis à jour chaque année. Comme avant - et jusqu'à fin 2026 - les agriculteurs salariés", "infirmiers", "aides à domicile et aides ménagères", "aides de cuisine", "cuisiniers", "employés de maison et personnels de ménage", "maraîchers/horticulteurs salariés", ainsi que les employés de l'hôtellerie et du secteur du bâtiment figurent, entre autres, parmi les métiers dits "en tension" dans toutes les régions de France. Ce qui change, ce sont les métiers en tension selon les régions. C'est le cas des géomètres, recherchés en Normandie, des tuyauteurs en Ile-de-France ou des "ingénieurs et cadres télécommunications" dans les Hauts-de-France.

"Enfin ! Ça faisait des mois et même des années qu'on l'attendait. Je pense à tous ces employeurs et ces salariés sous alias qui attendaient cette liste pour déposer leur dossier de demande de régularisation. C'est un soulagement pour eux", a réagi le délégué général du Groupement des hôtelleries et restaurations (GHR). Selon France Travail, le besoin de main-d'œuvre dans ce secteur en 2025 est estimé à 336 000 emplois (CDI et CDD de plus de six mois) avec des "difficultés" de recrutement pour la moitié d'entre eux.

S'il reconnaît de "bonnes choses", comme la présence des aides à domicile et ménagères en Ile-de-France ajoutée sur la nouvelle liste, le secrétaire général de l'union locale de la CGT à Bobigny (Seine-Saint-Denis) regrette toutefois *"l'absence de pans entiers de l'économie où se trouvent une grande majorité de travailleurs sans-papiers"*. En Ile-de-France par exemple, *"le gros-œuvre du bâtiment, une grosse partie de la restauration, la logistique ou les déchets"* ne sont pas dans la liste. *"Cette liste devait être établie sur la base du nombre de travailleurs étrangers dans les secteurs économiques. Quand on reprend la liste, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas"*. Les aides de cuisine ou les serveurs sont recherchés dans toutes les régions, sauf l'Ile-de-France, principale région touristique du pays, avec des milliers de restaurants, *"où les cuisines sont remplies de personnes en situation irrégulière"*. Il cite également les métiers du nettoyage. Dans ce secteur, 95% des actifs sont des immigrés, ce qui représente 45,8% du secteur, selon une enquête de l'Insee en 2022. *"Entre les annonces au moment du projet de loi sur la liste et la réalité de ce qui sort aujourd'hui, il y a un fossé énorme. C'est une liste qui a pour objectif de laisser ces travailleurs dans la situation d'irrégularité qu'ils connaissent déjà aujourd'hui"*.

Des postes qualifiés (ingénieur, cadre, agent de maîtrise, informaticien...) figurent dans la liste francilienne, des secteurs qui ne sont pas occupés par les travailleurs en situation

irrégulière. *"Les sans-papiers sont très peu à avoir les compétences pour ces métiers-là", explique un membre de la CSP75 (Coordination des sans-papiers de Paris).*

"Il faut faciliter la tâche aux sans-papiers qui travaillent, pas la compliquer", ajoute-t-il, très peu soulagé par la publication du document. Il craint même de voir les conditions de travail de sans-papiers se dégrader des certains secteurs car "pour les métiers qui ne sont pas dans la liste, l'obtention du titre de séjour sera plus difficile donc ça va pousser les employeurs à profiter de notre situation", craint-il.

Pour la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des familles, *"cette nouvelle liste permet de répondre aux difficultés de recrutement persistantes, tout en favorisant l'intégration des personnes déjà présentes sur notre territoire".* Elle est *"le fruit d'un dialogue social approfondi et attentif"* qui *"articule les exigences du marché du travail, les réalités humaines et les priorités économiques du pays"*, pour la ministre chargée du Travail et de l'Emploi.

Des négociations ont eu lieu mais *"elles n'ont rien donné"*, la liste *"est fondamentalement la même que celle présentée avant les discussions"*. Entre les deux listes, les *"ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique"* ont été ajoutés en Bretagne et les *"pêcheurs, aquaculteurs salariés"* l'ont été en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

Fin février dernier, une réunion entre syndicats et le gouvernement avait été organisée. *"On a senti un ministère du Travail dans l'embarras lors de la réunion. Ils ont demandé nos remarques mais il n'y a pas eu de suite, sauf un courrier. Le ministre de l'Intérieur a imposé sa patte. Comme Retailleau l'avait annoncé quand il était sénateur, il ne veut pas de régularisation sous forme de métiers en tension"*, estime le syndicaliste.

La secrétaire nationale de la CFDT en charge des politiques migratoires a aussi, dénoncé *"une concertation qui n'en a eu que le nom"*. *"Cette liste tombe au moment où il faudrait déjà discuter de sa mise à jour annuelle (...) ce qui prouve que le gouvernement joue la montre afin de ne pas mettre en œuvre la seule mesure de la loi immigration permettant d'améliorer la régularisation par le travail"*, a estimé la représentante syndicale.

Liste des métiers en tension : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051643488>

OUVERTURE DU 1^{ER} POLE TERRITORIAL « FRANCE ASILE » A CERGY-PONTOISE

Les risques d'atteintes au droit d'asile

Conséquence de la loi Darmanin de janvier 2024, le premier site pilote « France asile » a ouvert hier, lundi 19 mai 2025, dans les locaux de la préfecture de Cergy-Pontoise. Il regroupe les services de la préfecture, pour l'enregistrement de la demande d'asile, et ceux de l'Ofii pour l'attribution des conditions d'accueil et l'évaluation de la vulnérabilité. Nouveauté préoccupante, ces services sont rejoints par l'OFPRA pour l'introduction de la demande d'asile, dans le cadre d'un entretien qui devrait permettre d'établir l'état civil et de récolter les premiers éléments sur lesquels se fonde la demande de protection. Présenté au moment de la réforme comme simplifiant la procédure de demande d'asile et visant à raccourcir les délais d'établissement de l'état civil par l'OFPRA une fois la protection obtenue, ce dispositif, dans sa phase pilote, soulève déjà de nombreuses inquiétudes.

Une telle concentration d'acteurs dans un même lieu fait peser un risque important de confusion pour les personnes qui y sont reçues, alors même que chaque acteur remplit une fonction différente, plus ou moins coercitive, dans la procédure. C'est le cas de personnels placés sous l'autorité de la préfecture et l'agents de l'OFPRA, dont l'indépendance doit être

garantie. Cela questionne les modalités d'accueil du public et le respect de certains principes de confidentialité, de discrétion mais aussi de confiance dans le secret des échanges. On observe depuis plusieurs années que ces principes sont souvent mis à mal dans les lieux partagés par plusieurs acteurs, comme les centres de rétention ou encore les zones d'attente.

Par ailleurs, nos associations s'inquiètent de l'accélération des opérations dès ce stade de la procédure, alors même que les personnes sont souvent dans des situations de grande précarité (sans hébergement, ressources ou accès aux soins) et de vulnérabilité émotionnelle. Dans le cadre de ce premier entretien, la personne peut avoir des difficultés à répondre à des questions de manière structurée et précise sans y avoir été préparée. Des difficultés d'autant plus compréhensibles dans ce lieu intégré dans la préfecture, légitimement perçue comme un espace insécurisant ou maltraitant par les personnes étrangères.

Le Collectif Asile IDF appelle donc à la plus grande vigilance en ce qui concerne le déploiement de ce premier site pilote « France Asile », en raison des menaces qui pèsent sur le respect des principes d'indépendance de l'OFPRA, et de confidentialité des échanges, ainsi que du risque d'accélération de la procédure et de tri de certaines demandes, sans réel examen au fond des craintes de persécutions.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7516>

OBSERVATIONS SUR LE RESPECT, PAR LA FRANCE, DE LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS.

Les 16 et 17 avril 2025, le Comité contre la torture des Nations Unies a procédé à l'examen de la France qui avait documenté la situation nationale en soumettant quelques années auparavant son 8^{ème} rapport périodique.

Dans les observations finales du Comité, publiées le 2 mai 2025, les experts ont soulevé plusieurs défaillances du système d'asile français et ont appelé les autorités à agir pour y remédier.

Le Comité se dit tout d'abord préoccupé par la pratique de refoulement des migrants et demandeurs d'asile, y compris des mineurs non accompagnés, à la frontière franco-italienne, ainsi que par le refus d'accès à la procédure d'asile par les autorités présentes sur place. Il remarque que les migrants sont renvoyés « de force de façon expéditive » sans que les risques de torture ou traitements inhumains dans leur pays d'origine soient évalués et que le droit d'asile soit appliqué. Les violences policières à la frontière franco-britannique sont également dénoncées dans le document, renvoyant implicitement aux situations tendues dans les campements à Calais. Le Comité s'inquiète de ces mauvais traitements et demande à la France d'y mettre fin. Il en va de même pour les violences à la frontière italienne.

Le collège d'experts a ensuite porté son attention sur les conditions d'hébergement dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA). Il évoque des « *insuffisances* », des « *difficultés pour accéder à des lieux d'hébergement* » et des « *conditions matérielles inadéquates* ». Il convient alors, selon le Comité, d'intensifier les efforts français en vue de garantir des lieux d'hébergement convenable et des conditions dignes.

En ce qui concerne les outre-mer, le régime dérogatoire à Mayotte en matière d'asile et d'immigration est vivement dénoncé. Le Comité insiste notamment sur les recours sans effets suspensifs ayant pu conduire à l'expulsion de migrants et demandeurs d'asile avant

même d'avoir bénéficié d'un « accès effectif au droit d'asile ». Il recommande donc de mettre fin à l'application du régime d'exception à Mayotte, au profit de celui appliqué sur le reste du territoire français.

Enfin, dans le cadre de la procédure nationale de demande d'asile, les experts relèvent certaines lacunes. Ils mettent notamment en avant le délai trop bref de la procédure accélérée appliquée aux frontières, qui ne permet pas aux demandeurs une préparation de qualité et qui entrave l'évaluation des risques de tortures ou de mauvais traitements en cas de renvoi à la suite d'un rejet. Des inquiétudes sont aussi portées sur la phase d'appel auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). La généralisation du juge unique permise par la loi du 26 janvier 2024 implique un délai de traitement plus court, et donc des garanties procédurales et une préparation limitée pour le demandeur d'asile. Ainsi, le Comité demande aux législateurs français d'abroger les dispositions qui permettent le recours à la procédure accélérée aux frontières et au juge unique, par principe, à la CNDA.

La France, comme d'autres États, a donc été rappelée à l'ordre par le Comité sur certaines de ses pratiques en matière de droit d'asile, jugées non conformes à la Convention contre la torture.

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1685-asile-les-nations-unies-soulignent-plusieurs-defaillances-du-systeme-francais>

BOULOGNE-SUR-MER

200 migrants secourus, une personne portée disparue, un mort

Selon la préfecture maritime, le petit bateau surchargé s'est disloqué en pleine mer dans la nuit de dimanche à lundi 19 mai 2025, peu après 2h30 du matin. 61 personnes ont été secourues et ramenés au port de Boulogne avant d'être pris en charge. Une mère et son bébé ont été transportés par hélicoptère à l'hôpital de Boulogne, en état d'hypothermie. Une personne a été retrouvée inconsciente et déclarée décédée. Les recherches pour tenter de retrouver une personne disparue ont duré jusqu'en milieu de journée lundi, sans succès.

Dimanche 18 mai 2025, 79 personnes ont demandé assistance après un départ à Fort-Mahon, leur embarcation ayant subi plusieurs avaries. 60 autres personnes ont été secourues au large du Touquet. Une d'elles a été blessée. Ce qui porte à 200, le nombre de personnes secourues depuis dimanche.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-migrant-meurt-dans-un-nauffrage-au-large-de-boulogne-sur-mer-une-mere-et-son-bebe-en-etat-d-hypothermie-4985610>

CAYEUX-SUR-MER

64 migrants interceptés avant qu'ils prennent la mer

Une soixantaine de migrants ont été interceptés par les gendarmes, dimanche 11 mai 2025 matin à Cayeux-sur-Mer. Les réservistes de la gendarmerie, qui patrouillent sur le littoral picard, ont d'abord repéré un véhicule, qui transportait une embarcation, un moteur et des bidons d'essence. Une intervention qui a entraîné la fuite d'une vingtaine de personnes présentes sur les lieux. Plus tard, aux alentours de 7 heures du matin, les militaires, épaulés par un drone, ont découvert un groupe de 64 migrants qui se trouvaient dans une partie boisée, non loin du phare de Brighton. Ils ont été pris en charge. Plusieurs d'entre eux feront l'objet d'une obligation de quitter le territoire français.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-soixantaine-de-migrants-interceptes-sur-la-cote-picarde-a-cayeux-sur-mer-1795024>

CREUSE

Un titre de séjour pour un mauritanien, après une OQTS

Un jeune homme mauritanien de 30 ans, salarié agricole depuis plus de deux ans dans trois exploitations à Maisonnisses et aux alentours, a fini par obtenir un titre de séjour de la part de la préfecture de la Creuse, mardi 20 mai 2025. Jusqu'ici, il était sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire (OQTF). Son cas avait suscité une vague de soutien de la part d'élus, des associations et de ses employeurs, qui ont manifesté une fois par semaine devant la préfecture de la Creuse, à Guéret depuis début avril 2025. 70 d'entre elles étaient encore présentes mardi 20 mai 2025 au soir, pour célébrer son cas mais signifier, aussi, que le combat continue en faveur des familles menacées d'expulsion. Les manifestations continueront donc d'avoir lieu tous les mardis soir, toujours devant la préfecture creusoise.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-creuse/creuse-apres-des-mois-de-combat-issue-heureuse-pour-le-jeune-manssour-sow-2893566>

LYON

L'État propose l'aide au retour à des mineurs isolés en recours

Les quelque 250 mineurs isolés en recours, du campement des Chartreux (Lyon 1er) font face à la menace d'une expulsion prochaine et aucune solution de mise à l'abri n'est prévue par les autorités.

Les services de l'État ont alors invité ces jeunes « à envisager l'aide au retour volontaire (qui peut être doublée d'une aide à la réinsertion économique au pays) ou le dépôt d'une demande d'asile ». Mais cette solution est « ouverte aux étrangers majeurs », comme nous l'indique la préfecture, et non à de jeunes étrangers en procédure pour la reconnaissance de leur minorité.

Il a également été proposé à ces jeunes de « s'inscrire sur la liste d'attente du dispositif dédié, La Station », un dispositif, cofinancé par l'État et la Métropole de Lyon, permettant de loger et accompagner des *jeunes étrangers contestant le refus de reconnaissance de leur minorité*. Cette proposition suppose que les jeunes soient mineurs et aient obtenu une réponse quand à la minorité – ce qui n'est pas encore fait.

Les deux solutions sont contradictoires et inapplicables car ne correspondant pas à leur situation exacte. Les mineurs isolés sont victimes d'un « *flou juridique entraînant un renvoi de responsabilité entre l'État et les collectivités territoriales pour la prise en charge des mineurs en recours* ».

<https://www.rue89lyon.fr/2025/05/16/lyon-etat-propose-aide-retour-mineurs-isoles-recours/>

MARCK

Les passages par camion, se font rares : un migrant meurt percuté par un camion

Un corps sans vie a été retrouvé mardi 13 mai 2025 vers 23h20 sur un parking. Il s'agit de la dépouille d'un exilé érythréen décédé après avoir été percuté par un camion dans lequel il essayait de monter pour atteindre l'Angleterre. Le chauffeur du poids lourd, un ressortissant bulgare, avait quitté les lieux lorsque le migrant a été découvert. Il a été retrouvé peu après, interpellé et placé en garde à vue.

Les passages par camion, bien que plus rares que les traversées de la Manche,

n'ont pas disparu. Des milliers d'exilés désargentés et incapables de s'offrir les services d'un passeur continuent chaque année de tenter de monter dans des poids lourds. Généralement, ces migrants sont soudanais. Ils patientent à des endroits stratégiques au bord de l'A16, sur des aires de parkings, ou marchent le long des voies en tentant leur chance à l'improviste.

En , plus de 5 000 migrants ont tenté de se cacher dans des véhicules pour rejoindre illégalement le Royaume-Uni. Ils ont tous été stoppés dans les ports de la Manche. La France sécurise depuis des années les ports de la Manche pour tenter d'enrayer les départs illégaux de migrants vers l'Angleterre - en se cachant dans des camions qui empruntent l'Eurotunnel, en embarquant discrètement sur des ferries ou en se cachant dans des camionnettes affrétées par des passeurs. Détecteurs de mouvements, caméras thermiques, agents de sécurité supplémentaires, constructions de barbelés... Les ports sont aujourd'hui ultra-sécurisés.

MAYOTTE

L'hébergement est "saturé depuis des mois" : quelque 400 migrants africains vivent dans un camp

Depuis fin février 2025, des centaines de migrants, principalement originaires de RDC, de Somalie ou encore du Rwanda, vivent dans un camp dissimulé dans la forêt près de Tsoundzou 2. Ils sont "*quelque 400 personnes*". Certains vivent dans des tentes fournies par des organisations humanitaires, d'autres sont abrités sous des cabanes faites de branches et de bâches. Les conditions de vie sont rudimentaires dans ce campement. "Il n'y a pas de toilettes, de médicaments ou de nourriture en quantité suffisante".

La sécurité est, elle aussi, préoccupante. Des tensions peuvent éclater à cause des conditions de vie et du manque de ressources. Les exilés sont aussi victimes de violences et rackets. On retrouve des primo-arrivants "*n'ayant pas pu déposer de demande d'asile à cause du blocage de la préfecture*" – par le collectif des « citoyens de Mayotte 2018 » - qui a pris fin lundi 19 mai 2025.

Dans le camp de Tsoundzou 2, on compte aussi des demandeurs d'asiles sans solution d'hébergement et des déboutés du droit d'asile, tout comme des personnes ayant obtenu le statut de réfugié mais "*qui ne parviennent pas à quitter le territoire et qui restent dans des situations de précarité, parfois sans hébergement*". Ces exilés sont ballottés de lieux de vie en lieux de vie depuis le passage du cyclone Chido. Fin décembre 2024, les migrants avaient trouvé refuge dans les collèges de Kwalé et Bamana, transformés en centre d'hébergement d'urgence. Ils en ont été évacués en janvier 2025 pour permettre la rentrée scolaire. Ils avaient ensuite établi un premier camp à Tsoundzou, en face du centre d'hébergement de l'association Coallia. C'est suite à l'évacuation de ce dernier camp mi-février 2025 - qui avait permis la mise à l'abri d'une centaine de personnes - qu'ils ont pris place dans la forêt où ils se trouvent aujourd'hui. À l'époque, 180 personnes étaient présentes, selon l'arrêté d'expulsion de la préfecture.

Cette situation met en lumière la saturation du secteur de l'hébergement. Sur l'île, tous les dispositifs, du 115 aux lieux pour demandeurs d'asile en passant par l'hébergement d'urgence, sont "*saturés et suroccupés depuis de longs mois*", faute de nouvelles places et de financements. Et le passage du cyclone Chido, le 14 décembre 2024, n'a fait qu'aggraver la situation en endommageant "*30 à 40% du parc d'hébergement*". Pour autant, la consigne est de "*garder tout le monde à l'abri, dans des logements dont certains sont très dégradés*". "*Et nous sommes sollicités pour ouvrir des places complémentaires, en lien notamment avec le camp de Tsoundzou*", la "*situation très tendue*".

De son côté, la préfecture de Mayotte pousse les murs. Elle a réquisitionné "*du 24*

février au 23 août 2025" le village relais de Coallia, un lieu d'hébergement et d'insertion où sont notamment logés des demandeurs d'asile et des réfugiés. Considérant "l'arrivée massive de demandeurs d'asile ou réfugiés" et le fait que "l'offre actuelle en place d'hébergement ne suffit pas", il est nécessaire "d'utiliser au-delà de leur capacité d'accueil réglementaire" les lieux existants, précise l'arrêté de réquisition publié le 12 mai 2025.

En déplacement sur l'île le 22 avril 2025, le président de la République avait évoqué une immigration qui a *"changé"*, estimant qu'elle *"s'est doublée d'une immigration qui vient du continent africain et qui accroît les difficultés"*. Selon les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) pour l'année 2024, plus de 2 500 demandes d'asile ont été déposées à Mayotte l'année dernière. Ce nombre *"continue de baisser sensiblement"* mais cela s'explique par les *"fermetures contraintes des services préfectoraux qui ont affecté l'activité d'enregistrement des demandes d'asile"* et pas forcément par la baisse du flux migratoire, précise l'Ofpra.

D'après les chiffres de 2023 de Solidarité Mayotte, l'organisme en charge de l'asile sur l'île, *"les ressortissants africains du continent représentent la majorité des demandes d'asile"*. Et selon le rapport accompagnant le projet de loi de Refondation de Mayotte - actuellement en cours d'étude au Parlement - dans les centres de rétention, la présence d'exilés d'Afrique continentale *"a presque quintuplé, passant de 151 en 2021 à 725 en 2023"*.

L'immigration d'Afrique continentale reste toutefois extrêmement minoritaire par rapport à celle venant des Comores, dont le nombre exact est inconnu. Selon le rapport sénatorial, les Comoriens représentent 97% des placements en centre de rétention. Et d'après l'Insee, sur 321 000 habitants officiellement recensés en 2024, la moitié sont des étrangers, dont environ 50% sont en situation irrégulière.

PARIS

Le musée d'Orsay et le HCR présentent la 3ème édition de « Voix en exil », concours d'éloquence qui donne la parole aux étudiants réfugiés

Avec « Voix en exil », le musée d'Orsay et l'agence des Nations-Unies pour les réfugiés témoignent d'un engagement fort et portent une double ambition : faire entendre la voix et les messages des personnes réfugiées pour partager leur histoire et leurs aspirations, tout en promouvant le rôle de la culture et de l'art dans leur parcours d'intégration en France. Ce partenariat s'inscrit dans la démarche de responsabilité sociétale du musée.

« Nous sommes convaincus que le musée est un lieu où se construit la citoyenneté. Un lieu aux multiples héritages culturels, qui forme l'œil et ouvre l'esprit à la beauté des œuvres et à la connaissance de l'autre. En soutenant cette mission aux côtés du HCR, nous sommes fiers d'accueillir et donner la parole à ces jeunes réfugiés, riches de courage et de talent, qui nous partagent leurs regards sur le monde et leurs espoirs. »

Pour le Président de l'Etablissement du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie : *« Dans cette époque où nous assistons souvent à un recul de la solidarité dans un contexte humanitaire tendu, il est particulièrement important d'écouter la voix des personnes réfugiées déterminées à contribuer positivement à la société qui les accueille. Avec le musée d'Orsay, nous voulons mettre à l'honneur ces jeunes oratrices et orateurs originaires des différents pays, dont la participation est une source d'inspiration sur le pouvoir de la parole et de l'art comme levier d'inclusion. »*

Après deux éditions sur les thèmes de l'accès à l'enseignement supérieur des

personnes réfugiées et l'égalité des chances et l'inclusion, c'est la solidarité qui sera à l'honneur pour cette édition (22 et 23 juin 2025) . Les candidats prononceront une plaidoirie de cinq minutes, en français, s'appuyant sur une citation de Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : « L'heure est à la solidarité, pas au repli sur soi. » Ils intégreront à leur plaidoirie un clin d'œil à un artiste du musée d'Orsay et son œuvre. Pour préparer ce concours, chaque candidat est accompagné par un étudiant, membre d'une association d'éloquence, dans le travail d'écriture, la posture, la diction, ou encore sur la confiance en soi. Eloquentia, association partenaire de l'opération et spécialiste de l'apprentissage à la prise de parole pour les jeunes, proposera également des ateliers de préparation.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/le-musée-d-orsay-et-le-hcr-presentent-la-3eme-edition-de-voix-en>

Un campement de plus de 200 migrants évacué par la police

Peu après 7h mercredi 14 mai 2025, les policiers et les CRS déployés en nombre ont évacué le campement de migrants du boulevard de la Villette, établi sous le métro aérien, entre la station Jaurès et Colonel-Fabien, dans le 19e arrondissement de Paris. Plus de 200 migrants s'étaient installés ces derniers mois derrière des barrières, sur un lieu de dépôts de matériels de chantier. *"Le lieu était devenu une décharge. Les exilés vivaient au milieu de leurs déchets car ils ne disposaient pas de poubelles, de toilettes et d'eau"*, a expliqué le coordinateur de la veille sanitaire à Médecins du monde (Mdm) Paris.

Les associations réclamaient depuis de nombreuses semaines leur mise à l'abri. Le camp était caché, peu visible donc *"il ne dérangeait pas"*, affirme le responsable associatif. Ces dernières années, les autorités démantèlent quasi instantanément tout nouveau lieu de vie informel qui se forme dans la capitale. *"Cela fait un mois que nous avons alerté la mairie et la préfecture mais personne n'a bougé jusque-là. La situation dans le camp était apocalyptique en termes d'hygiène"*. Une épidémie de gale s'était propagée sur le site, rendant les conditions de vie encore plus compliquées. Dans le camp, les exilés - originaires majoritairement d'Érythrée et d'Éthiopie - n'étaient que de passage : la plupart venaient juste d'arriver en France et ne restaient que quelques nuits sur les lieux avant de repartir vers le nord du pays, pour ensuite tenter d'atteindre le Royaume-Uni. Les sacs de couchage et les matelas contaminés passaient de main en main, ce qui explique la propagation rapide de l'épidémie de gale.

Après plusieurs relances des associations, la préfecture a donc mis à l'abri 273 personnes mercredi. Parmi eux, une quarantaine de personnes en famille. Quatre bus, affrétés par les autorités, ont orienté les exilés vers des SAS régionaux à Strasbourg, Rennes, Besançon et Bordeaux, et quatre autres vers des CAES (centre d'accueil et d'examen de la situation) de la région parisienne. *"Seuls ceux qui avaient une preuve d'un CDD longue durée, d'un CDI ou d'un suivi médical lourd ont pu rester en Ile-de-France"*.

En outre, 40 individus ne sont pas montés dans les bus *"car ils ne remplissaient pas les critères"*, rapporte la préfecture. *"Cela en dit long sur la méthode choisie par la préfecture. L'objectif demeure uniquement sécuritaire : il consiste à déplacer la population migrante qui dérange, sans travailler sur la situation sociale de ces personnes"*, déplore le responsable de Médecins du Monde.

Depuis des années, les associations et les militants dénoncent les politiques des gouvernements successifs qui empêchent la formation de campements de migrants partout sur le territoire national. Une stratégie qui a pour conséquences d'invisibiliser les exilés et de

rendre le travail des ONG plus difficile. Les migrants étant éparpillés partout, il est difficile pour les humanitaires d'effectuer un suivi et de repérer les cas les plus vulnérables.

SAINT-DENIS

L'association Ikambere ramène à la vie des femmes exilées atteintes du VIH

A Ikambere, les femmes accueillies sont toutes porteuses du VIH. Quand elle est diagnostiquée de la maladie, en 2015, une Camerounaise de 80 ans voit son monde s'écrouler. *"J'étais comme morte"*, confie-t-elle. Elle part alors pour la France pour se faire soigner car *"les traitements pour le VIH ne sont pas bons au Cameroun"*. Elle obtient une carte de séjour puis une place dans un logement social en Île-de-France. Encore aujourd'hui, seuls ses enfants sont au courant de son état de santé. *"Je n'avais pas honte de la maladie, mais de moi-même. Quand je suis arrivée en France, c'était très dur. J'étais seule, épuisée, je ne savais pas si j'allais survivre. Puis, l'année dernière, mon docteur m'a parlé d'Ikambere. Ça a changé mon histoire. Ma tension a baissé, ma condition physique s'est améliorée... Aujourd'hui, je n'ai pas d'argent, je n'ai presque rien, mais ici, j'ai gagné au cœur"*.

Fondée en 1997, pendant *"les années sida"*, la maison accueillante d'Ikambere accompagne chaque année environ 500 femmes séropositives, pour la plupart migrantes et en situation de grande précarité, vers l'autonomie. *"Souvent, ce sont des femmes broyées par la vie. Elles arrivent ici complètement déconnectées d'elles-mêmes, car elles cumulent les vulnérabilités : elles sont infectées par le VIH, elles sont migrantes, ont subi de la stigmatisation, sont isolées, rejetées à cause du virus..."*, explique une conseillère en santé sexuelle au sein de l'association. *"Face à ça, Ikambere est un lieu de vie qui tente de ressusciter ces femmes mortes dans leur corps et leur esprit."*

Lors de leur première arrivée dans la structure - avec ou sans rendez-vous -, les femmes sont systématiquement accueillies et entendues par un assistant social. En plus de les aider dans leurs démarches administratives et de leur offrir un suivi social, le centre propose des ateliers collectifs quotidiens (sport, danse, nutrition, alphabétisation, socio-esthétique...) pour rompre avec l'isolement. *"Comme les bénéficiaires sont souvent marquées par des vécus très lourds, on se veut être un lieu de joie, d'apaisement pour elles. Un endroit où elles peuvent parler librement de la maladie, faire du sport gratuitement, bien manger, créer des liens avec d'autres femmes..."*, résume la directrice adjointe de l'association. Surtout, les équipes leur apprennent à vivre avec le VIH et à déconstruire certaines idées reçues sur le virus, via des séances d'information et d'échanges avec des médecins.

Une cinquantenaire originaire de Guinée-Bissau porte les traces d'une stigmatisation intériorisée sur sa maladie. *"D'où je viens, le VIH est très mal vu. Les gens pensent que les séropositifs sont 'souillés'. Quand j'ai appris que j'étais infectée en 2005, ma cousine chez qui je vivais m'a jetée à la rue. À part elle, je ne l'ai dit qu'à ma mère tellement j'avais honte. Pour moi, la vie s'est arrêtée. J'ai fait plusieurs tentatives de suicide"*, raconte-t-elle. Son cas est loin d'être isolé. *"Ces femmes migrantes, notamment originaires d'Afrique subsaharienne, ont grandi dans un environnement où la personne infectée par le VIH est étiquetée comme étant une personne de mauvaise vie, une prostituée. Donc quand une femme se rend compte qu'elle est positive au VIH, elle se dit que si elle en parle, elle sera rejetée. Alors elle vit dans le silence. Mais c'est un silence qui tue"*.

Une grande habituée de la maison accueillante vient au centre depuis presque 15 ans *"tous les jours, de l'ouverture à la fermeture"*, lance-t-elle fièrement. Ici, celle qui se pensait condamnée apprend qu'il est possible de vivre grâce aux traitements contre le VIH. Pourtant, même après des années, le chemin de l'acceptation de la maladie reste parfois encore

long. *"Il y a des jours où je craque. Mais venir ici me soulage un peu".*

Comme elle, beaucoup sont parties en exil pour fuir le poids de la marginalisation et le regard des autres. C'est également le cas d'une Algérienne de 33 ans arrivée en France il y a trois ans, et diagnostiquée positive au VIH en 2013. Queue de cheval impeccable plaquée sur le crâne, la jeune femme rédige ses exercices de français tout en partageant son histoire. *"Quand j'ai découvert que j'avais le VIH, j'ai essayé de me suicider, parce que pour moi, c'était fini. Ma famille n'a pas accepté la maladie, ils l'ont cachée à tout le monde. Ils me disaient que j'étais 'sale', que j'avais fait des 'bêtises'. Je n'en pouvais plus, alors j'ai décidé de partir".* Elle embarque alors seule sur un canot depuis l'Algérie et atteint les îles espagnoles des Baléares avant de rejoindre la France. Aujourd'hui, elle a coupé tout contact avec sa famille. En situation irrégulière, elle est logée par le 115 et se rend à Ikambere tous les jours depuis plus d'un an. *"Je me sens de plus en plus à l'aise ici. Avant, j'avais honte. Je me sentais coupable, sale à cause du VIH. Je ne faisais confiance à personne. Mais ici, je reprends espoir : même si on n'a pas le même âge, ces femmes ont les mêmes histoires que moi"*

À la fin du cours de français, l'activité physique peut commencer. Pendant une heure, le sourire de l'Algérienne ne quitte pas son visage. Le coach sportif lance de la musique africaine sur la sono. *"Elles adorent et ça les motive"*, sourit-il. Dans le centre, des bénéficiaires de 35 nationalités différentes - âgées de 25 à 80 ans - se côtoient. La solidarité qui est née entre elles au fil des années est l'un des grands piliers de l'association. *"Ça me fait du bien d'être entourée, de voir des jeunes femmes aussi fortes."* *"En parlant avec les autres, en voyant tout ce qu'elles continuaient à faire malgré le VIH, j'ai réalisé que ma vie n'était pas finie"*. Ici, elle apprend qu'elle peut encore réaliser l'un de ses rêves, auquel elle imaginait devoir renoncer : devenir un jour maman. *"Je pensais que si j'avais un bébé, il serait forcément condamné à vivre aussi avec le VIH. Mais j'ai découvert qu'avec les bons traitements, c'est possible d'avoir un enfant en bonne santé"*

À la fin de la séance de sport, la vingtaine de femmes se dirigent vers la cuisine ouverte sur le réfectoire coloré, où comme tous les jours, un repas complet les attend. Elles se succèdent pour se servir, dans le brouhaha ambiant des rires et des discussions. Imane a déjà hâte de participer aux prochaines activités de la journée. Pour se prouver, inlassablement, qu'elle est toujours en vie et bien plus que la maladie.

Il existe aussi "la maison apaisante" Igikali à Ivry-sur-Seine, pour les femmes vivant avec un diabète, une obésité ou de l'hypertension artérielle.

SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Des cours de soutien symbolique donnés à des migrants mineurs isolés

« *La place des jeunes mineurs est à l'école, pas à la rue !* » résume, mercredi 21 mai 2025, l'intersyndicale Éducation (FSU, CGT Éduc'action, SUD Éducation, Fnec FP-FO, UNSA Éducation). Devant le lycée Marcel-Sembaat, à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), elle dresse tables, chaises, tableaux, distribue des stylos, des feuilles présentant des quiz en anglais, en français, en mathématiques. Autant de disciplines enseignées pendant une petite heure à une trentaine de mineurs isolés, des migrants installés sous tente depuis début mai devant la préfecture de Seine-Maritime à Rouen, alertant sur leur situation précaire.

Malgré quelques gouttes de pluie, ces jeunes Guinéens, Ivoiriens, Congolais, Camerounais se montrent particulièrement attentifs, songeurs aussi. « *C'est trop bien d'apprendre, ça faisait longtemps. C'est tout ce qu'on veut !* » glisse l'un d'eux. « *Notre première revendication reste la même, c'est une prise en charge sur le plan de l'éducation,*

insiste l'un de leurs porte-parole, saluant l'initiative de ces enseignants. *Parce qu'aux dernières nouvelles, seulement huit d'entre nous, sur une trentaine, vont pouvoir bénéficier de quelques heures de français et de maths. C'est ce que nous a dit le rectorat, et on ressent ça comme des miettes qu'on nous donne, à quelques-uns. »*

Une femme, pour la FSU et l'intersyndicale, souligne que si « *l'Éducation nationale n'est pas responsable de leur trouver un hébergement digne, la scolarisation qui leur est refusée par le rectorat est pourtant un droit. Chacun de ces jeunes a présenté les documents exigés, pour certains depuis plusieurs mois, sans obtenir aucune réponse ni aucune inscription dans un établissement scolaire. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) dont la France est signataire leur garantit le droit à l'éducation et à la formation dans ses articles 28 et 29. »*

Un des soutiens à ces jeunes mineurs isolés ajoute que « *les actes de naissance ont été présentés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui relève du Département de Seine-Maritime. Certains sont acceptés, d'autres en cours d'examens et parfois contestés, avec tests osseux réclamés dont la fiabilité est loin d'être assurée. Le processus de suspicion est systématique et affligeant. »*

Surtout, martèle Educ'action-CGT 76, « *ces jeunes vivent dans un campement devant la préfecture après avoir passé plusieurs nuits sous les ponts, devant la gare... Ils vivent dans de mauvaises conditions d'hygiène, sans accès aux soins, ni à l'éducation donc. C'est une situation insupportable et on ne lâchera pas. »*

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/reportage-pres-de-rouen-des-cours-de-soutien-symbolique-donnees-a-des-migrants-mineurs-isoles-e3a3eb26-365c-11f0-95f8-19a62d322078>

SAINT MALO

Deux évènements caritatifs sont organisés pour l'accompagnement des exilés

L'association Bienvenue, qui accompagne et héberge des personnes exilées à Saint-Malo, organise deux évènements caritatifs le week-end du 17 et 18 mai 2025 à l'église Saint-François Xavier, dans le quartier de la Découverte. La Compagnie des Jazz et les armoires Blindées seront sur scène le samedi.

MANCHE

825 migrants ont traversé la Manche mercredi 21 mai 2025

A bord de 13 embarcations, 825 migrants ont atteint les côtes anglaises mercredi 21 mai 2025. Il s'agit du plus important nombre d'arrivées en une journée sur les côtes britanniques depuis le 5 octobre 2024, journée durant laquelle 973 traversées avaient été recensées. Ces arrivées portent à 13 563 le nombre de migrants qui ont atteint les côtes anglaises cette année, contre 9 882 sur la même période l'année dernière.

Les gendarmes ont pris en charge 35 personnes migrantes

35 migrants ont été pris en charge dans la nuit de mercredi 21 à jeudi 22 mai 2025 sur le littoral de la Seine-Maritime, repérés "dans le cadre d'une opération de patrouille et de

surveillance menée par les gendarmes du dispositif Salamandre [...] en plusieurs lieux dans le secteur de Criel-sur-Mer et du Tréport". Ces 35 personnes, parmi lesquelles trois enfants, sont en majorité d'origine libyenne, mais aussi irakienne, palestinienne, algérienne ou syrienne. Ils voulaient tenter de traverser la Manche pour rejoindre l'Angleterre, *"dans des conditions particulièrement dangereuses"*. Elles ont été regroupées dans un gymnase de Criel-sur-Mer, *"pour une évaluation sanitaire et administrative (...) L'état de santé de l'ensemble des personnes a été jugé bon"*. Des équipes de la Croix-Rouge sont également intervenues pour permettre à ces personnes de manger.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/35-migrants-pris-en-charge-entre-criel-sur-mer-et-le-treport-avant-une-tentative-de-traversee-de-la-manche-6948377>

68 personnes sont parties pour l'Angleterre, 10 ont été secourus et 2 sont décédées

Dans la nuit pour venir en aide à deux victimes inconscientes dans un bateau au large de Calais. Un bateau de la Marine nationale et un hélicoptère avec une équipe médicale ont été envoyés sur place. L'embarcation était particulièrement surchargée avec 80 personnes à bord. Les deux personnes inconscientes, une femme de 40 ans et un enfant de 8 ans, ont été récupérées à bord du navire de la Marine nationale et des marins ont procédé *"aux gestes de premier secours au profit des deux victimes"*. Malheureusement, une fois sur place, l'équipe médicale du SMUR a constaté le décès des deux migrants. Dix autres passagers ont demandé à être secourus. Les 68 autres passagers sont restés à bord du bateau qui a continué sa route vers l'Angleterre.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/manche-deux-migrants-sont-morts-au-large-de-calais-5375986>

Une trentaine de migrants ont été secourus lundi 19 mai 2025

Une trentaine de personnes, repérés au large du Tréport, ont été secourus. Le centre d'opération et de renseignements de la gendarmerie a signalé le départ d'une embarcation de migrants. Un patrouilleur prend en charge une première personne qui lui demande assistance, puis l'ensemble des 29 passagers de l'embarcation. Une personne malade a été transportée par hélicoptère à l'hôpital de Boulogne-sur Mer, les autres ont prises en charge par les autorités

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-trentaine-de-migrants-sauves-au-large-du-treport-ce-lundi-7540813>

139 exilés secourus dimanche 18 mai 2025 au large du Pas-de-Calais

Dimanche, les autorités ont **secouru 139 personnes lors de deux opérations** au large du Pas-de-Calais. Le premier centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) à avoir été alerté est celui de Fort-Mahon (Somme). Les secours ont été envoyés pour localiser et surveiller la première embarcation, avec à son bord, **79 personnes**. Les exilés ont finalement été secourus et déposés à Boulogne-sur-Mer. Une deuxième embarcation est ensuite signalée, cette fois-ci au Cross Griz-Nez, au niveau du secteur Le Touquet. Les secours ont pris en charge 60 personnes, dont une personne blessée. Les migrants ont été déposés à Calais.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/tentative-de-traversee-de-la-manche-139-exiles-secourus-ce-dimanche-au-large-du-pas-de-calais-3751530>

Un mort, 192 personnes secourues dans une tentative de traversée vers le Royaume-Uni

Un migrant est mort et plusieurs ont été blessés dans la nuit de dimanche 11 à lundi 12 mai 2025 au cours d'une tentative de traversée irrégulière de la Manche, mais, 192 personnes ont été secourues. Le naufrage s'est produit au large d'Hardelot, près de Boulogne-sur-Mer. Le canot, qui était surveillé par un patrouilleur des Affaires maritimes, s'est disloqué *"suite à la perte du tableau arrière où était fixé le moteur"*. Certaines victimes souffraient *"de brûlures et d'hypothermie"* et toutes ces personnes *"ont été déposées à quai et prises en charge"*. La préfecture du Pas-de-Calais a décompté six blessés. Il s'agira *"de deux jeunes hommes de 20 et 26 ans, somaliens, victimes de brûlures au niveau des jambes [...] Deux femmes de 35 et 28 ans, toutes deux arrivant d'Érythrée, ainsi qu'un Somalien de 26 ans [...] Un jeune garçon de 20 ans, de nationalité somalienne, victime d'un malaise [...] qui a été] a été hospitalisé"*.

Deux navires, un patrouilleur des Affaires maritimes et un remorqueur de la Marine nationale, ainsi qu'un hélicoptère de la Marine nationale, ont été déployés pour cette opération de sauvetage.

"Le corps d'un migrant a été ramené cette nuit au Portel après un échouage au large de nos côtes", a déploré le maire du Portel. *"Je tiens toutefois à saluer le travail remarquable des secouristes en mer et sur terre qui permettent quasiment tous les jours de sauver des vies, et aux forces de l'ordre qui surveillent nos côtes"*.

En incluant la personne décédée lundi, 11 migrants sont morts en mer depuis début le début de l'année 2025.

MEDITERRANEE

Humanity 1

Assistance à 125 personnes

Le 10 mai 2025, l'équipe du Humanity1 a porté assistance à 125 personnes en détresse en Méditerranée centrale. *"Les autorités italiennes ont assigné le port de **Ravenne**, distant de plus de 1 500 km, refusant aux survivants un débarquement immédiat"*

Nadir

67 secourus, mais 4 morts

L'équipage du Nadir, le voilier humanitaire de l'ONG ResQship a fait la dramatique découverte. Dimanche 11 mai 2025, en portant secours à une embarcation en détresse en Méditerranée, les membres de l'ONG ont récupéré les corps de deux enfants de 3 ans et 4 ans. *"Ils étaient morts la veille, probablement de soif"*. Une troisième personne est décédée après être tombée à l'eau, ont aussi raconté les rescapés. Une quatrième personne, un homme, est également mort après l'échec de sa réanimation par massage cardiaque.

Le reste des naufragés étaient dans un état très critique. Sur les 62 migrants secourus par le Nadir, dont 17 femmes, deux bébés et deux adultes ont été évacués par les garde-côtes italiens venus prêter main forte au voilier. La vedette des autorités, arrivée à 20h45 sur les lieux, n'a pas pu ramener d'autres blessés, leur bateau étant *"déjà au complet avec des survivants d'opérations précédentes"*.

L'équipage du Nadir a donc passé *"des heures à prodiguer des soins médicaux, à stabiliser autant que possible l'état des personnes touchées"* avant d'arriver à Lampedusa. Beaucoup de migrants souffraient de brûlures chimiques dues au mélange du carburant et de l'eau de mer. *"Les femmes ont été particulièrement touchées, car elles étaient assises à l'intérieur du zodiac, là où le carburant s'accumule"*. À 4 heures du matin, le voilier a enfin atteint l'île italienne. *"Les survivants ont pu débarquer. Les corps des victimes ont été remis aux autorités"*, a précisé ResQship.

Depuis le début de l'année 2025, 316 personnes sont déjà mortes dans cette zone maritime.

Ocean Viking

276 migrants secourus au large de la Tunisie

Six enfants et trois bébés font partie des 276 personnes secourues le 17 mai 2025, originaires des territoires palestiniens, d'Érythrée, d'Éthiopie, de Guinée, et du Soudan. Des passagers épuisés, à bord de trois embarcations différentes en détresse. L'Ocean Viking a été alerté une première fois par AlarmPhone, tôt le matin, pour signaler une embarcation en bois surchargée au large des côtes tunisiennes. Puis à deux autres reprises dans la journée. Les passagers des trois embarcations ont pu recevoir des soins, et être mises en sécurité à bord.

Les autorités maritimes italiennes ont attribué au navire le port d'**Ancône**, comme lieu de débarquement. Une décision que regrette l'ONG, car il est situé à 1 497 km du lieu du dernier sauvetage. Une distance qui *« impose quatre jours de plus de navigation aux rescapés »* et qui éloigne l'Ocean Viking des zones où les naufrages sont les plus fréquents.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250518-plus-de-270-migrants-secourus-au-large-de-la-tunisie-par-le-navire-ocean-viking>

UNION EUROPÉENNE

PROPOSITION DE REGLEMENT RETOUR POUR L'UNION EUROPEENNE : L'ELOIGNEMENT AU DETRIMENT DES DROITS HUMAINS

La Commission européenne a proposé, au mois de mars, un nouveau règlement qui remplacerait la directive « Retour » de 2008. Cette proposition, dont l'objectif affiché est d'accroître les éloignements, implique un risque majeur pour les droits des personnes en quête

de protection et valide le principe des centres de retour, sous la pression de certains États membres.

NB : cet article utilise le terme de « retour », utilisé par les institutions européennes, pour désigner les procédures d'éloignement et d'expulsion ; il ne fait pas référence au « retour volontaire ».

Pensée par et pour l'extrême-droite italienne, l'idée de transférer des personnes migrantes dans des pays tiers avait déjà fait son chemin en Europe avant d'être proposée par la Commission européenne. Au Royaume-Uni, c'est la Cour suprême qui avait mis fin au projet du gouvernement d'éloigner des personnes en demande d'asile vers le Rwanda, jugeant que ce n'était pas un pays sûr. Le gouvernement du Danemark, lui, poursuit son projet, en préparation depuis 2021, de louer 300 places dans une prison au Kosovo pour y envoyer les personnes étrangères condamnées à l'éloignement pour des infractions. Quant à l'Italie, l'utilisation de ses centres en Albanie pour un traitement extraterritorial des demandes d'asiles a été interdite par la justice.

Dans un contexte où les partis de droite et d'extrême-droite ont un pouvoir croissant dans les États membres et au Parlement européen, et où le Parti populaire européen (PPE) adopte une position extrêmement dure sur la migration et l'asile, la Commission a plié face aux exigences de certains pays membres. Sa proposition de règlement Retour satisfait l'extrême droit : l'ancien directeur de Frontex à présent eurodéputé du Rassemblement national, s'est ainsi réjoui d'une proposition qui « va dans la bonne direction ».

Jusqu'ici inconcevables, les centres de retour au cœur de la proposition

Dix-sept États membres, au premier rang desquels l'Italie, avaient demandé une nouvelle proposition législative qui permettrait d'obtenir des « retours plus efficaces ». En réponse à cette demande, la proposition de règlement ouvre une voie légale pour les États qui veulent établir des « plateformes de retour » dans des pays tiers.

Présentée comme pilier du pacte sur la migration et l'asile, la proposition de règlement remplace la directive « Retour » de 2008 qui prônait les alternatives à la rétention. En cas d'adoption du règlement, les centres de retour, en réalité des centres de rétention hors du territoire européen, seraient destinés aux personnes en séjour irrégulier dans l'Union européenne (UE) qui auraient fait l'objet d'une décision d'éloignement définitive. Les centres seraient créés à la suite d'un accord bilatéral conclu entre un État membre et un pays tiers, ou au niveau de l'UE.

La Commission avait pourtant rejeté la faisabilité juridique et politique d'un tel modèle en 2018, rappelant que « la législation européenne en matière de retour ne permet[tait] pas d'envoyer une personne, contre son gré, dans un pays dont elle n'est pas originaire ou par lequel elle n'a pas transité ». Elle avait relevé le risque élevé de violation du principe de non-refoulement et souligné que « la compatibilité de ce scénario avec les valeurs de l'Union européenne [était] discutable. »

De même, au mois de février dernier, l'agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) avertissait déjà dans son document de positionnement sur les centres de retour des nombreux dangers que présente cette proposition. L'agence a notamment déclaré que les centres de retour ne devaient pas être des « zones de non droit » et a rappelé la responsabilité de Frontex et des États membres en cas de violations des droits qui auraient lieu après les transferts dans les centres.

À un moment où les refoulements aux frontières de l'UE sont déjà largement recensés à la frontière entre le Biélorussie et l'UE, en Méditerranée ou encore en Finlande, la

FRA alerte sur les risques d'expulsions collectives et de refoulements. L'agence a recommandé l'interdiction de transfert des personnes vulnérables et des enfants et la mise en place d'évaluations *ex ante* des risques pour éviter les violations du droit, permettre un transfert de façon légale, éviter la détention arbitraire et encadrer le traitement des personnes placées dans les centres.

Priorité aux retours forcés

La proposition de règlement Retour introduit une nouvelle « décision de retour européenne » ainsi que la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement par les États membres. En cas d'adoption du texte, la marge de manœuvre des États serait limitée : le choix d'un règlement d'application directe, sans transposition nécessaire à l'échelle nationale, au lieu d'une directive, vise à réduire les disparités entre États membres.

La Commission prévoit par ailleurs qu'une décision d'éloignement soit systématiquement suivie d'une demande de réadmission et limite les options de retour volontaire. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) a réagi à la proposition de la Commission en rappelant que le retour volontaire constitue « l'option la plus efficace, la plus digne et la plus durable » et doit rester l'option privilégiée.

La proposition implique également un risque de réadmission dans un pays dans lequel il y a des violations des droits humains. La décision d'éloignement serait prise sans réelle prise en compte des vulnérabilités : le texte ne prévoit à ce stade pas de définition de la vulnérabilité et les risques de violences fondées sur le genre ou d'atteintes aux droits des personnes LGBTQI+ dans les centres de retour ne sont pas pris en compte. Récemment, les Pays-Bas ont proposé un accord à l'Ouganda, un pays aux lois anti-LGBTI+ les plus strictes au monde, dans l'objectif d'y éloigner les personnes dont les demandes d'asile seront rejetées. Un tel accord sur la base du texte proposé par la Commission présenterait des risques majeurs de violation des droits fondamentaux des personnes LGBTI+.

Rétention allongée, coupes dans les allocations et droit au recours affaibli

La proposition de règlement Retour prévoit l'introduction de nouvelles sanctions pour défaut de « coopération » suffisante avec les autorités chargées de l'éloignement. Les personnes sanctionnées pourraient se voir refuser des allocations sociales ou se voir saisir leurs documents de voyage.

La proposition de la Commission envisage aussi un recours accru aux interdictions d'entrée sur le territoire et prévoit l'allongement de la durée de rétention maximale à 24 mois pour les personnes en situation irrégulière qui présenteraient un « *risque de fuite* » ou de mouvement secondaire, ainsi que des dérogations étendues pour les personnes considérées comme présentant un « *risque pour la sécurité* ». Le HCR a recommandé une révision de la liste des motifs de rétention, en particulier celui de « *risque de fuite* », jugeant qu'il existait un risque d'interprétation et d'application trop large, et a rappelé que la rétention devait être une mesure de dernier recours.

Le texte proposé présente également un danger d'affaiblissement des garanties procédurales : l'effet suspensif des recours ne serait plus automatique, et des personnes pourraient alors être expulsées de l'UE avant qu'une décision judiciaire sur leur recours ne puisse être rendue.

La proposition de la Commission est largement dénoncée par la société civile. Pictum regrette la priorité donnée au contrôle des frontières et aux expulsions au détriment d'une politique qui favoriserait l'inclusion des personnes exilées, tandis qu'Amnesty international et plus de 100 organisations de défense des droits humains à travers l'Europe ont

averti que cette proposition s'éloignait de façon alarmante du droit international.

<https://www.vuesdeurope.eu/proposition-de-reglement-retour-pour-lunion-europeenne-leloignement-au-detrimement-des-droits-humains/>

Les entrées irrégulières dans l'UE ont baissé de 27% depuis le début 2025

Le nombre de franchissements illégaux des frontières extérieures de l'Union européenne a baissé de 27% depuis le début de l'année, selon Frontex. Selon le dernier communiqué de l'agence européenne de garde-côtes et de garde-frontières, la baisse concerne toutes les routes migratoires mais elle est particulièrement forte sur celle des Balkans. Entre janvier et avril 2025, 3 093 entrées irrégulières ont été recensées sur cet itinéraire, soit une baisse de 58% par rapport à l'année précédente.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette chute, selon une spécialiste des politiques migratoires à l'European policy center. *"L'une des principales raisons est la situation des îles grecques, par lesquelles de nombreuses personnes au départ de la Turquie transitent pour arriver au continent européen". "Les pratiques brutales aux frontières maritimes et terrestres de la Grèce et de la Bulgarie notamment les refoulements, ont également eu un effet dissuasif"*. En 2024, l'agence européenne avait déjà noté une baisse de 78% des passages sur l'année.

Depuis plusieurs années, de nombreux témoignages de migrants racontent les conditions de vie très difficiles et les "pushbacks" violents des autorités. *"Sur la route, ceux qui doivent nous protéger [la police] nous pillent, nous violentent. La torture n'est pas que physique, elle peut aussi être morale. Tout cela est déprimant"*, confiait un ressortissant congolais. Plusieurs enquêtes de médias ou ONG ont également documenté ces pratiques. De son côté Athènes a toujours nié procéder à des refoulements.

Cette année, la situation en Syrie aurait également un impact sur les flux migratoires. La chute de Bachar al-Assad en Syrie, pays de provenance d'une grande partie des migrants transitant par la route des Balkans, pourrait jouer *"sur la décision des gens de partir ou même de retourner dans leur pays"*, selon elle.

Et enfin, les conditions météorologiques dans cette partie de l'Europe, combinées à des *"conditions d'accueil inadéquates"* réduisent généralement le *"nombre de personnes voyageant par cette route pendant la période hivernale"*, avance l'experte.

Sur la route de l'Afrique de l'Ouest, la baisse du nombre d'arrivées est aussi notable. Elles ont chuté de plus d'un tiers pour atteindre 10 400 (-34%). Les principales nationalités sur ce corridor étaient les Maliens, les Sénégalais et les Guinéens.

Depuis le début de l'année, la Mauritanie, devenue fin 2023 l'un des principaux points de départ des exilés souhaitant rejoindre l'Europe en traversant l'océan vers les Canaries, mène une politique migratoire plus stricte. Des contrôles sont menés dans les grandes villes et sur les autoroutes. (voir ci-dessous)

La Méditerranée centrale est la route la plus fréquentée cette année, avec un tiers de toutes les arrivées dans l'UE. Selon Frontex, 15 718 traversées irrégulières ont été enregistrées au cours des quatre premiers mois de 2025, un chiffre comparable à celui de la même période l'an dernier. L'agence européenne note que les Bangladais sont la principale nationalité signalée depuis le début de l'année. Ils sont 5 858 à avoir transité par cette route migratoire ces quatre derniers mois, devant les Érythréens (1 725), les Pakistanais (1 683) ou encore les Égyptiens (1 600). Une omniprésence notamment due à *"des réseaux de passeurs qui semblent plus sophistiqués"*, estime la chercheuse. *"Les réseaux de passeurs impliqués*

dans le trafic de Bangladais organisent l'intégralité du voyage, prenant en charge les vols et les demandes de visa. Le coût total du voyage se situerait entre 9 500 et 13 000 euros", précise de son côté Frontex.

La Méditerranée orientale est la deuxième voie d'entrée la plus active avec plus de 12 200 traversées même si le nombre d'arrivées enregistrées a diminué de 30% par rapport à l'année précédente.

Pour rappel, Frontex prend en compte les franchissements irréguliers de frontières, et non les individus. Une même personne peut donc être comptabilisée à plusieurs reprises, à chacune de ses tentatives de passage.

ALLEMAGNE

Arrestation d'adolescents d'extrême droite soupçonnés d'attaques contre des migrants

Les autorités allemandes ont annoncé mercredi 21 mai 2025 le démantèlement d'une cellule d'extrémistes de droite menée par des adolescents soupçonnés d'attaques et de projets d'attaques contre des migrants notamment, dernier exemple en date de menaces accrues provenant de cette mouvance en Allemagne.

Les cinq suspects arrêtés lors d'une importante opération policière mercredi étaient mineurs au moment des faits et appartiennent à « une organisation terroriste d'extrême droite ». Leur objectif était de « *provoquer l'effondrement du système démocratique [...] par des actes de violence visant principalement des migrants et des opposants politiques* ». Fondé « *au plus tard à la mi-avril 2024* », ce groupuscule est soupçonné d'avoir mené au moins deux attaques ces derniers mois dans l'est de l'Allemagne, vivier de l'extrême droite qui y enregistre des résultats électoraux particulièrement élevés. Le ministre de l'Intérieur n'a pas exclu que d'autres personnes soient impliquées, même si « *actuellement les autorités n'ont rien découvert de tel* ».

En octobre 2024, les cinq suspects ont mis le feu à un centre culturel dans la commune d'Altdöbern, entre Berlin et Dresde. Ils visaient, selon les enquêteurs, des activistes de gauche et avaient diffusé une vidéo « *pour encourager d'autres membres du groupuscule à mener des actions similaires* ». En janvier, ils ont tenté de tirer des feux d'artifice à l'intérieur d'un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile à Schmölln et tagué plusieurs slogans comme « raus » (Dehors les étrangers), « Deutschland den Deutschen » (L'Allemagne aux Allemands) ainsi que des croix gammées. Ils avaient également planifié d'incendier, dans une autre commune de l'est du pays, un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile, se procurant à cette fin des engins explosifs, mais l'attaque a été déjouée et des suspects arrêtés en février. Quelque 220 policiers ont été mobilisés pour ces arrestations dans trois régions allemandes, accompagnées de perquisitions. Les suspects encourent notamment des poursuites pour tentative de meurtre et incendie criminel particulièrement grave.

Entrée en fonction début mai, la nouvelle coalition gouvernementale dirigée par le chancelier conservateur doit faire face à une progression des idéologies extrémistes de droite. Selon les services allemands du renseignement intérieur, la mouvance d'extrême droite comptait 40 600 personnes en 2023 (contre 38 800 en 2022). Ceux considérés comme violents était estimés à 14 500 personnes (contre 14 000 en 2022).

<https://www.ouest-france.fr/europe/Allemagne/lAllemagne-arrete-des-adolescents-dextreme-droite-soupconnes-dattaques-contre-des-migrants-eff1b782-364d-11f0-a239-9c8da3da27ee>

ESPAGNE

Une exception en Europe

Depuis 1986, neuf campagnes de régularisations de personnes en situation irrégulière en Espagne ont été conduites par les gouvernements successifs. Une étude démontre les effets positifs de ces régularisations depuis 30 ans : l'emploi formel des personnes migrantes a augmenté sans affecter le marché de l'emploi de manière négative, l'impact sur les recettes fiscales est positif et à l'inverse, il n'y a « *aucune preuve d'augmentation des dépenses publiques* ». Par ailleurs, aucun accroissement des flux migratoires lié à la politique de régularisation n'a été constaté. Et l'immigration n'est plus au premier plan des préoccupations des Espagnols depuis 2007.

Les autorités espagnoles ont également signé des accords de « *migration circulaire* » avec la Mauritanie, la Gambie et le Sénégal depuis 2021, qui posent un cadre d'entrée régulière sur le sol espagnol en fonction des besoins de main-d'œuvre. Ces programmes d'embauche, majoritairement de saisonniers agricoles, permettent aux personnes de travailler jusqu'à neuf mois par an en Espagne pendant quatre années consécutives.

Le discours de l'Espagne sur la question migratoire fait figure d'exception au sein de l'Union européenne (UE), à rebours du durcissement opéré par de nombreux pays. Les effets positifs, notamment sur la croissance, sont notables. En 2024, le PIB de l'Espagne a augmenté de 3,2 %, un rythme quatre fois plus rapide que la moyenne européenne.

Mais l'Espagne n'est pas la seule à avoir recours à des processus de régularisation extraordinaires. Certains pays qui tiennent des discours anti-immigration et mettent en place des politiques très hostiles aux personnes migrantes, comme l'Italie, régularisent également des travailleurs et travailleuses étrangères pour combler la pénurie de main-d'œuvre de leur économie.

Au cours des 30 dernières années, les migrations ont eu des effets positifs sur l'économie européenne : hausse du PIB par habitant, des finances publiques, baisse du taux de chômage... Contrairement à ce qu'avancent les discours anti-immigration, la recherche établit que la régularisation de personnes sans-papiers ne crée pas de « désordre migratoire ».

<https://www.vuesdeurope.eu/en-espagne-une-nouvelle-campagne-de-regularisation-a-contre-courant-du-repli-europeen/>

Trafic de migrants : démantèlement d'un réseau sino-arabe de blanchiment d'argent

Le ministère espagnol de l'Intérieur a annoncé mercredi 14 mai 2025 le démantèlement d'un important réseau accusé d'avoir blanchi de l'argent à travers le système informel de transfert de fonds connu sous le nom de "hawala". Ce système financier parallèle, opaque et illégal, reste largement utilisé par les exilés pour payer leurs passeurs. La hawala est le moyen de paiement préféré des réseaux criminels (terrorisme, mafia, trafiquants d'êtres humains, passeurs...). La raison est simple : l'argent circule mais ne se déplace pas. Il ne laisse pas de trace et évite les contrôles réglementaires.

Au total, 17 personnes ont été arrêtées en janvier 2025 dans le cadre de l'opération Karasu - restée secrète jusqu'à présent et qui a mobilisé plus de 250 agents de police ainsi qu'Europol. Parmi ces trafiquants présumés, 15 ont été interpellés en Espagne et les deux autres en Autriche et en Belgique. Lors des perquisitions, les policiers ont saisi 205 000 euros en liquide, 183 000 euros en cryptomonnaies, 18 véhicules, des fusils de chasse, des biens immobiliers, des appareils électroniques et des cigares de contrebande d'une valeur de plus de 600 000 euros destinés à la Chine.

Ces trafiquants présumés, accusés de blanchiment d'argent et d'appartenance à une organisation criminelle, "*sont principalement de nationalités chinoise et syrienne*", précise Europol. Ils fournissaient "*des services de blanchiment (...) à d'autres réseaux impliqués dans le trafic de migrants et de drogue*". Les enquêteurs estiment qu'environ 19 millions d'euros ont été transférés par cette organisation criminelle entre juin 2022 et septembre 2024. En seulement trois mois, cette "*banque clandestine*" a déplacé 5,5 millions d'euros lors de 32 transactions.

Cette enquête tentaculaire a débuté avec le démantèlement à l'été 2023 d'un réseau de passeurs de migrants - principalement syriens - entre l'Algérie et l'Espagne. Les enquêteurs ont alors suivi la piste des profits blanchis qui s'élevaient à environ 10 millions d'euros. Ils ont ainsi découvert que l'organisation criminelle avait deux branches distinctes : l'une d'origine arabe chargée de recevoir l'argent partout dans le monde, et l'autre d'origine chinoise qui facilitait l'argent en Espagne à la demande de la première, en échange d'une compensation en cryptomonnaie. Le chef du réseau était basé en Belgique et c'est lui qui a mis en contact ces deux branches en Espagne. "*Il a la nationalité jordano-palestinienne et ne résidait pas à Madrid*", a dit l'inspectrice en chef de la police nationale au cours d'une conférence de presse à Madrid. Ce suspect est par ailleurs soupçonné d'avoir coordonné de nombreuses autres opérations de blanchiment d'argent provenant de la traite d'êtres humains et du trafic de drogue, a-t-elle précisé.

Une vingtaine d'individus étaient chargés de transporter environ un millier de Syriens vers l'Espagne, depuis l'Algérie, sur des bateaux de drogue en échange de 800 à 1 000 euros. Ce genre de méthodes est courante dans la région : les trafiquants remplissent des canots de drogue de l'Espagne vers l'Algérie et profitent du voyage retour pour transporter illégalement des exilés vers le continent européen.

CANARIES

Les migrants dénoncent l'action de la police

Pour certains jeunes migrants présents sur l'île, cela ne fait aucun doute, L'un d'eux a été assassiné par la police nationale espagnole. Ils ont scandé, deux heures durant, leur colère réunis sur une place de Las Palmas. Après une prière et quelques slogans, les langues se sont progressivement déliées pour dénoncer l'action des policiers, à l'image de ces deux amis du jeune homme de 19 ans, mort samedi 17 mai 2025 : « *Parce qu'il est Noir, c'est pour ça qu'ils l'ont tué. Et ça ce n'est pas normal, ce n'est pas normal... Cinq policiers, ils ont suivi des formations pendant combien de temps ? S'ils ne sont même pas capables de maîtriser un gars qui a un "couteau", qu'est-ce que ça veut dire ?* ».

Il était arrivé clandestinement il y a six ans aux îles Canaries. Passionné de sport et devenu éducateur, il envisageait encore, le jour de son décès, de voyager pour retrouver sa famille. La présidente de la Fédération nationale des associations d'immigrés et de réfugiés en Espagne, réclame une enquête approfondie et transparente : « *Pour nous, c'est un assassinat et nous allons exiger que ceux qui ont causé une souffrance aussi terrible paient pour cela. Si les meurtriers doivent aller en prison, alors ils doivent y aller.* » Mise en cause, les policiers rejettent, eux, l'idée d'une erreur. Les différents syndicats de la profession invoquent à l'unisson la légitime défense. Une question désormais entre les mains de la justice espagnole.

<https://www.rfi.fr/europe/20250523-aux-%C3%AEles-canaries-les-migrants-d%C3%A9noncent-l-action-de-la-police>

La santé mentale des 6 000 mineurs non accompagnés est préoccupante

Les enfants (certains n'ont pas 10 ans) qui tentent la traversée seuls depuis l'Afrique de l'Ouest pour rejoindre l'Europe et les îles Canaries, connaissant un voyage évidemment éprouvant physiquement, mais aussi et surtout psychologiquement. *« À leur arrivée, je pense que le véritable processus de migration commence. Ils sont confrontés à une multitude de situations complexes. Les frustrations, les incertitudes, le fait de ne pas savoir ce qui va se passer... Il est évident que cela va au-delà du fait de leur trouver un logement ou de les nourrir »*, explique la directrice de la protection de l'enfance du gouvernement des îles Canaries. Il y a une presque saturation des services d'accueil. Les professionnels de santé manquent notamment pour s'occuper de près de 6 000 mineurs.

« Les professionnels qui s'occupent de ces enfants doivent avoir la capacité de comprendre leurs besoins, de détecter leurs problèmes et de savoir s'ils sont en situation de grande vulnérabilité. Ce n'est pas la même chose par exemple de s'occuper d'un enfant qui a un handicap que de s'occuper d'un enfant qui n'en a pas », détaille la responsable de la politique de l'enfance pour Unicef Espagne.

Pour soulager les îles Canaries, un accord parlementaire a été trouvé en mars pour une répartition des mineurs non accompagnés sur l'ensemble du territoire espagnol. Malgré quelques couacs politiques et juridiques, les premiers jeunes devraient quitter l'archipel pour rejoindre la péninsule cet été 2025.

<https://www.rfi.fr/fr/europe/20250514-aux-canaries-la-sant%C3%A9-mentale-des-mineurs-non-accompagn%C3%A9s-pr%C3%A9occupe-ong-et-pouvoirs-publics>

ITALIE

L'Italie modifie les règles d'accès à la nationalité

Mardi 20 mai 2025, le Parlement italien a définitivement approuvé, par 137 voix pour et 83 contre, un décret qui réforme les règles d'obtention de la nationalité italienne. Elle est basée sur le principe du "*ius sanguinis*" (droit du sang), selon lequel un enfant né d'un père italien ou d'une mère italienne, même à l'étranger, devient automatiquement un citoyen italien.

Le texte, composé de quatre articles, stipule que, désormais, les descendants d'Italiens nés à l'étranger ne seront automatiquement citoyens que pour deux générations. Ainsi, seuls ceux dont au moins un parent ou un grand-parent est né en Italie pourront acquérir la nationalité à la naissance. Par ailleurs, le parent ou le grand-parent doit avoir "*exclusivement*" la nationalité italienne - et non une double nationalité -, ou l'avoir eue au moment de son décès. De plus, un parent doit avoir résidé légalement en Italie pendant au moins deux années consécutives après l'acquisition de la nationalité italienne et avant la naissance ou l'adoption de son enfant. Cette nouvelle règle s'applique aux personnes nées à l'étranger avant l'entrée en vigueur du décret. Seules les personnes ayant déposé une demande avant le 27 mars 2025 ou ayant reçu à cette date une notification de rendez-vous ne sont pas concernées. Avec cette mesure, l'objectif du gouvernement est de lier la transmission automatique de la citoyenneté à l'existence d'un lien effectif avec l'Italie.

La nouvelle législation comprend aussi de nouvelles règles en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité pour les mineurs étrangers et les apatrides. Les jeunes étrangers ou les apatrides dont le père ou la mère est né en Italie ne peuvent devenir italien que si leurs parents ou leur tuteur légal déclarent vouloir acquérir la nationalité. Le mineur est ensuite tenu, après cette déclaration, de résider légalement et de manière continue en Italie pendant au moins deux ans. Une mesure incluse dans la réforme, débattue au Sénat, prévoit également

la possibilité de recouvrer la nationalité italienne aux personnes nées en Italie ou ayant résidé dans le pays pendant au moins deux années consécutives et l'ayant perdue après avoir acquis la nationalité d'un autre État. Dans ce cas, les demandeurs doivent s'acquitter d'une contribution de 250 euros.

Transformation du centre de Gjadër en Centre d'hébergement et de rapatriement

Le Sénat italien a définitivement validé le 20 mai 2025 la transformation du centre d'accueil italien de Gjadër en centre d'hébergement et de rapatriement (CPR) où les migrants détenus en Italie en vue de leur expulsion pourront être transférés. Cette transformation avait déjà validée le 15 mai 2025 par la Chambre basse du Parlement, confirmant un décret pris en mars par le gouvernement.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

POLOGNE

Le Parlement prolonge de 60 jours la suspension temporaire du droit d'asile pour les migrants venus de Biélorussie

366 députés polonais ont voté mercredi 21 mai 2025 pour prolonger la suspension du droit d'asile à la frontière avec la Biélorussie - seulement 17 députés ont voté contre. Cette mesure permet à Varsovie d'empêcher d'introduire toute nouvelle demande d'asile pour les migrants arrivés dans le pays via la Biélorussie voisine. Le règlement prévoit néanmoins des dérogations pour certaines catégories de personnes, notamment les enfants, les femmes enceintes, les personnes ayant des besoins particuliers en matière de soins de santé et celles considérées comme présentant un "*risque réel de préjudice*" si elles sont renvoyées de l'autre côté de la frontière.

Adoptée dans un premier temps par la Parlement en mars 2025 pour 60 jours, cette suspension est donc prolongée pour 60 jours supplémentaires à partir du 26 mai 2025. Cette mesure est destinée à lutter contre des flux migratoires orchestrés par la Russie et la Biélorussie, soutient le gouvernement polonais. Depuis 2021, la Pologne estime que des afflux d'exilés à sa frontière orientale sont organisés dans le but de déstabiliser la région et l'Union européenne (UE).

Alors qu'une telle disposition contrevient au principe même du droit d'asile, Varsovie a reçu le feu vert de la Commission Européenne le 11 décembre 2024 pour l'adopter. La Commission avait ouvert la possibilité de limiter le droit fondamental de demander l'asile dans des circonstances "*exceptionnelles*", pour les États de l'UE "*instrumentalisés*" par la Russie par le biais de ce qui a alors été qualifié de "*menace hybride*".

S'exprimant mardi, le Premier ministre polonais a justifié une nouvelle fois cette suspension du droit d'asile, estimant que seule la position "*ferme*" de la Pologne a permis d'atténuer efficacement cet afflux, qu'il avait précédemment qualifié de "*menace sérieuse et réelle*" pour la sécurité nationale du pays. Selon le gouvernement, 3 238 tentatives de franchissement illégal de la frontière polono-biélorusse ont été enregistrées entre le 27 mars et le 28 avril 2025. Chaque jour, 11 000 policiers sont déployés dans la région pour surveiller cette zone frontalière de la Biélorussie.

La limitation du droit d'asile a été fortement dénoncée par les ONG et les instances internationales. En février, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) avait averti la Pologne que la loi proposée n'était compatible ni avec le droit d'asile

international ni avec le droit d'asile européen.

Human Rights Watch (HRW) a exhorté le mois dernier l'UE à intenter une action en justice contre la Pologne si le projet de loi était mis en œuvre, car celui-ci *"va à l'encontre des obligations internationales et européennes de la Pologne"*.

Amnesty international estime, de son côté, que *"ces propositions mettent en danger les droits des personnes sollicitant l'asile. Elles pénalisent des personnes qui peuvent avoir été victimes de violence et de traite d'êtres humains, ou attirées par duperie jusqu'aux frontières de l'UE"*.

Ce n'est pas la première fois que la Pologne prend des libertés avec le droit international pour empêcher les arrivées de migrants sur son territoire.

«Les migrants et les réfugiés : des boucs émissaires dans la campagne présidentielle»

L'immigration et les réfugiés sont parmi les thèmes principaux de la campagne présidentielle. En 2015, c'est une thématique que le parti Droit et Justice (PiS) avait beaucoup utilisée et cela lui avait bien réussi puisque grâce à un discours très populiste et raciste, ils avaient gagné les élections présidentielles, puis législatives. Utiliser cette rhétorique n'est donc pas quelque chose de nouveau, mais la différence cette fois-ci, c'est que ce ne sont pas uniquement pour les candidats les plus à droite que les migrants et les réfugiés ont été des boucs émissaires tout au long de la campagne présidentielle. Les candidats plus libéraux ont, eux aussi, repris les mêmes arguments et la même rhétorique que l'extrême droite.

Le candidat libéral de la Coalition civique a proposé de limiter l'accès aux aides sociales aux réfugiés ukrainiens. En reprenant le discours de l'extrême droite, le camp libéral en a fait quelque chose de banal. Cela ne lui a pas rapporté de voix supplémentaires, et a permis à l'extrême droite de gonfler ses résultats.

Le ramadan a eu lieu au mois de mars en pleine campagne électorale. À cette période, beaucoup de musulmans se rassemblaient dans des mosquées souvent trop petites, ils étaient parfois obligés de rester dehors. De nombreux politiciens d'extrême droite ont alors posté des photos à ce sujet, qui n'étaient pour certaines même pas prises en Pologne, sur les réseaux sociaux. Ces messages sont devenus viraux et de nombreuses personnes de couleurs et de demandeurs d'asile ont été victimes d'agressions dans le pays. Malheureusement, beaucoup de politiciens n'ont pas grand-chose à faire des conséquences que peuvent avoir ce qu'ils postent sur les réseaux sociaux sur la vie de tous les jours de certaines personnes.

Il est très facile de faire croire aux Polonais que les migrants sont un danger, car en Pologne, il y a encore assez peu d'immigration visible. Bien évidemment, dans les grandes villes comme Varsovie, il y a des gens qui viennent du monde entier, mais dans les plus petites villes et les villages, il y en a très peu. C'est donc très facile de faire avaler tout un tas de mensonges aux Polonais sur les migrants, car ils ont souvent une mauvaise perception de la réalité. La plupart d'entre eux n'ont pas de voisins qui seraient des migrants et leurs enfants n'ont pas de copains d'école dont la famille serait elle-même issue de l'immigration. Pour beaucoup de gens, la réalité, c'est ce qu'ils voient à la télévision, et malheureusement, on n'y entend pas de voix fortes qui puissent contredire les politiciens quand ils avancent que la principale menace à laquelle fait face la Pologne, c'est l'immigration.

Il y a un peu plus de deux millions d'immigrés légaux en Pologne et je ne pense pas que ce chiffre constitue un fardeau pour un pays et une économie de cette taille. Je ne pense pas que la question soit financière, c'est juste un problème de volonté politique. L'immigration est un fait et on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas. Notre économie

a de toute façon besoin des immigrés. Notre main d'œuvre est de moins en moins nombreuse et les Polonais ont de moins en moins d'enfants. Mais je crois qu'aucun parti politique n'a assez de courage pour le dire ouvertement, ils ont peur de perdre des voix.

Pendant la campagne, certains bénéficiaires de la Fondation Ocalenie, qui vient en aide depuis 25 ans aux migrants un peu partout en Pologne, ont été verbalement et physiquement attaqués dans la rue. L'atmosphère est de plus en plus lourde, et ils sentent bien parfois qu'ils ne sont pas en sécurité. Ce n'est pas facile d'être un immigré en Pologne, en particulier s'il est visible que vous venez d'ailleurs. Personne ne mérite cela, car la sécurité fait partie de nos besoins primaires et ce ne devrait pas être quelque chose de compliqué pour les politiciens de la rendre accessible à tout le monde.

<https://www.rfi.fr/fr/europe/20250520-pologne-migrants-et-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-ont-%C3%A9t%C3%A9-des-boucs-%C3%A9missaires-toute-la-campagne-pr%C3%A9sidentielle>

PORTUGAL

A une semaine de la présidentielle, quelques milliers de manifestants à Varsovie "contre l'immigration illégale"

Quelques milliers de personnes ont manifesté samedi 10 mai 2025 à Varsovie "contre l'immigration illégale" et contre le gouvernement pro-européen de Donald Tusk à huit jours du premier tour de l'élection présidentielle polonaise. L'immigration est devenue l'une des questions importantes de la campagne électorale avant le premier tour du scrutin présidentiel du 18 mai 2025. Une retraitée polonaise de 62 ans, a fait 4h30 de voiture spécialement pour venir manifester contre l'immigration, même si elle dit ne rien avoir contre les réfugiés ukrainiens. *"Ils [les Ukrainiens] et travaillent ici, ce sont des gens normaux. Mais les réfugiés qui arrivent de l'Ouest viennent d'Afrique, ils sont dangereux, ils ne travaillent pas et ce sont des meurtriers. Moi, je vote pour [le candidat de la droite nationaliste], et je sais qu'il ne les laissera pas entrer."* *"Ici, c'est la Pologne et on n'est pas d'accord"*. Son drapeau rouge et blanc à la main, elle se dépêche de rejoindre la foule de personnes massée dans les rues de Varsovie.

Des propos racistes qui résument bien l'ambiance de la campagne présidentielle gangrénée par les fausses informations. Même le candidat de la majorité, pourtant réputé libéral, a fini par durcir son discours à l'égard des réfugiés ces derniers mois. Mais ce n'est pas assez pour convaincre un polonais : *"Ils soutiennent le pacte migratoire européen, même s'ils font croire qu'ils sont contre. On sait comment cela a fini en Europe de l'Ouest, on sait bien qu'on n'y vit plus en sécurité aujourd'hui."*

La Pologne accueille environ un million de réfugiés ukrainiens et fait face à une vague migratoire orchestrée, selon Varsovie, par Minsk et Moscou. À huit jours du premier tour, le maire de Varsovie et candidat de la majorité « la Coalition civique (KO), du Premier ministre, est donné favori avec 33 % des intentions de vote. Le candidat nationaliste, 42 ans, arrive en deuxième position dans les sondages, avec environ 25% des intentions de vote. Un second tour de l'élection, prévu le 1er juin 2025, semble inévitable pour désigner celui qui va remplacer le président conservateur, dont le deuxième et dernier mandat arrive à échéance.

SUEDE

Retournement de la politique d'accueil des migrants : accélérer les retours de migrants dans leur pays

Mardi 13 mai 2025, le gouvernement suédois a indiqué renforcer son soutien à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en lui allouant 9,2 millions d'euros pour accélérer les retours de migrants présents sur son territoire mais aussi au sein de l'Union européenne (UE). Cette aide financière doit contribuer à *"lutter contre la migration irrégulière depuis l'Irak, la Somalie, l'Ouzbékistan et la Tunisie"*. Une autre partie de la somme servira à *"renforcer les conditions de retour vers la Syrie et lutter contre la traite des êtres humains en Ukraine"*. Le ministre des Migrations a réaffirmé le soutien de Stockholm à l'Ukraine et a précisé que l'argent permettra également de *"contrer et fournir de l'aide à ceux qui ont été victimes de la traite des êtres humains pendant l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie"*.

Ces programmes d'«aide au retour volontaire (AVR) sont mis en place et soutenus par l'OIM dans plus de 100 pays. L'agence onusienne *"ne facilite ni ne met en œuvre les expulsions (et) n'intervient qu'une fois qu'une personne a donné son consentement éclairé pour recevoir de l'aide"*, assure-t-elle le 12 mai 2025. Cette nouvelle annonce n'est qu'une énième mesure du gouvernement, désireux de freiner l'immigration dans le pays. Depuis une dizaine d'années, les restrictions adoptées par les autorités suédoises à l'encontre des personnes exilées et étrangères sur le territoire scandinave sont de plus en plus sévères.

Pour inciter les migrants à regagner leur pays d'origine, elles avaient annoncé le 12 septembre 2024 vouloir tripler le montant de l'aide au retour volontaire. Actuellement de 10 000 couronnes (environ 920 euros), celle-ci devrait grimper à 350 000 couronnes (30 000 euros) pour un adulte. Très critiquée, la mesure doit malgré tout entrer en vigueur en 2026. D'autres pays européens proposent également une aide financière au retour : de plus de 13 000 euros au Danemark, d'environ 1 300 euros en Norvège et jusqu'à 2 500 euros en France.

En avril dernier, les autorités avaient fait part de leur volonté d'introduire dans la législation un critère de « *conduite honnête* », sous peine de voir révoquer ou refuser leur titre de séjour. Déjà, un projet de loi annoncé en janvier 2025 proposait de conditionner l'obtention de la citoyenneté suédoise à une « bonne conduite », une durée de séjour plus longue (huit ans contre cinq actuellement) et à la réussite d'un test de connaissances de la société et des valeurs suédoises ainsi qu'un examen de langue. Dans cette même logique de durcissement des conditions d'accès des étrangers pour obtenir des titres de séjours, le gouvernement défendait en décembre dernier un projet pour limiter la possibilité des demandeurs d'asile déboutés de déposer une nouvelle demande, sans avoir auparavant quitté le pays. Une autre proposition avait suscité un tollé dans le pays en mai 2024 : la coalition au pouvoir avait proposé une loi visant à obliger les travailleurs du secteur public à dénoncer aux autorités les personnes sans papiers avec lesquelles ils sont en contact. La mesure, jugée raciste et discriminatoire, s'était cependant heurtée à une très forte opposition au sein des services publics, qui avait appelé à la *"désobéissance civile"*. Souhaitant privilégier l'immigration d'une *"main-d'œuvre étrangère qualifiée et hautement qualifiée"* comme le déclarait l'ancienne ministre des Migrations en février 2024, Stockholm souhaite également relever le plafond de salaire minimum requis pour les travailleurs non-européens dans l'obtention d'un visa de travail. Ils devront désormais prouver qu'ils gagnent plus de 34 200 couronnes (3 000 euros) contre 27 360 couronnes (2 400 euros) actuellement.

Réputée accueillante pour les demandeurs d'asile depuis les années 1990, la Suède a permis à un grand nombre de personnes en provenance de régions en proie à des conflits, notamment d'ex-Yougoslavie, de Syrie, d'Afghanistan, de Somalie, d'Iran et d'Irak, de vivre sur son territoire. En 2015, le pays connaît un afflux de réfugiés syriens fuyant le régime

d'Assad. Sur cette seule année, la Suède a accueilli plus 160 000 demandeurs d'asile, soit le taux d'accueil le plus élevé par habitant dans l'Union européenne.

Mais ces arrivées massives marquent aussi un tournant. Le gouvernement social-démocrate de l'époque déclare alors qu'il n'est plus en mesure de poursuivre sa "*politique de la porte ouverte*". Depuis, les gouvernements successifs s'emploient à freiner les arrivées de migrants dans le pays. L'arrivée au pouvoir en 2022 d'un bloc qui regroupe modérés, conservateurs et obtient le soutien du parti d'extrême droite anti-immigration, les Démocrates de Suède, opère un virage radical dans la politique migratoire suédoise. "*Il est temps de faire passer la Suède d'abord*", déclarait à cette période le leader des Démocrates de Suède.

Devenue l'une des nations européennes les plus strictes en la matière, la Suède peine à intégrer un grand nombre des nouveaux arrivants. En 2024, le nombre de migrants ayant obtenu l'asile en Suède a atteint le niveau le plus bas depuis 40 ans. En 2024, un peu plus de 6 000 permis de séjour pour l'asile ont été accordés dans le pays scandinave.

"*Aujourd'hui, trois personnes sur quatre qui demandent l'asile en Suède ne sont pas considérées comme ayant des motifs suffisants pour obtenir un permis de séjour. Elles ne sont donc pas des réfugiées et doivent rentrer chez elles*", a déclaré le ministre. La Suède a ainsi été l'un des premiers pays à annoncer la suspension des demandes d'asile pour les Syriens après la chute de Bachar al-Assad en décembre 2024.

EUROPE

Neuf États européens, dont l'Italie et la Belgique, veulent revoir la Convention européenne des droits de l'Homme

L'Italie, le Danemark, la Pologne, la Belgique, l'Autriche, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la République tchèque ont publié jeudi 22 mai 2025 une lettre ouverte appelant à repenser la manière dont la Convention européenne des droits de l'Homme est interprétée, en particulier sur les migrations. Plusieurs pays européens ont été condamnés ces dernières années par la justice européenne sur des affaires liées à l'immigration.

"*Nous voulons utiliser notre mandat démocratique pour lancer une nouvelle discussion ouverte sur l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'Homme*". "*Nous devons rétablir un juste équilibre. Et nos pays vont travailler ensemble pour faire aboutir cette ambition*". Ce document a été diffusé à la suite d'une rencontre à Rome entre la chef du gouvernement et la Première ministre danoise, toutes deux ayant des positions très fermes sur l'immigration. Il a été également signé par les dirigeants de l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la République tchèque.

"*Nous appartenons à différentes familles politiques et sommes issus de différentes traditions politiques*". Mais il est "*nécessaire d'entamer une discussion sur la manière dont les conventions internationales répondent aux défis auxquels nous faisons face aujourd'hui*". "*Nous croyons aussi nécessaire de nous pencher sur la manière dont la Cour européenne des droits de l'Homme a établi son interprétation de la Convention européenne des droits de l'Homme*". Il s'agit notamment de voir "*si la Cour, dans certains cas, a étendu la portée de la convention trop loin comparé aux intentions originelles fondant cette convention, faussant ainsi l'équilibre entre les intérêts à protéger*". "*Nous croyons que l'évolution de l'interprétation de la Cour a, dans certains cas, limité notre capacité à prendre des décisions politiques dans*

nos propres démocraties".

Les ONG n'ont pas manqué de réagir après la publication de cette lettre ouverte. *"Il est triste de voir nos dirigeants européens s'unir pour saper les fondements mêmes de l'UE : les droits humains et l'État de droit",* a déclaré vendredi la chargée de plaidoyer au PICUM (plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers). *"Si les dirigeants se soucient réellement de la sécurité des personnes et de la protection des victimes, ils devraient cesser de démanteler les systèmes de protection sociale et commencer à investir dans les soins, au lieu de faire des migrants des boucs émissaires à des fins politiques."*

La Première ministre italienne d'extrême droite a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière sa priorité depuis sa prise de fonction fin 2022. Son projet de centres de rétention en Albanie s'est heurté à une série d'obstacles légaux. Des juges italiens ont refusé de valider la rétention en Albanie de migrants interpellés en mer par les autorités italiennes, renvoyant la question de la légalité de cette mesure à la Cour européenne de justice. Celle-ci ne s'est pas encore prononcée.

Plusieurs pays européens sont aussi en attente d'un jugement de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). C'est le cas de la Pologne, de la Lettonie et de la Lituanie qui ont comparu en mars pour refoulements illégaux de migrants à leurs frontières. La décision n'a pas encore été rendue dans ces affaires.

En janvier, dans un jugement inédit, la CEDH avait condamné la Grèce pour refoulement illégal de migrants, une pratique contraire au droit international et à la convention de Genève relative au statut des réfugiés.

La Belgique a été épinglée en septembre 2024 par le Conseil de l'Europe pour son non accueil des demandeurs d'asile. Bruxelles a été sommée d'augmenter la capacité de son réseau d'accueil car elle ne respecte pas les décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme. En 2023, la CEDH avait condamné l'Etat belge après la plainte d'un demandeur d'asile guinéen. Celui-ci n'avait pas pu obtenir de place d'hébergement auprès des autorités, et a été contraint de dormir dehors pendant plus de quatre mois.

Les identitaires européens s'unissent pour un « Sommet de la remigration »

Près de 400 figures de l'extrême-droite européenne se réuniront en Italie, à Milan, le samedi 17 mai 2025, pour parler « remigration », l'expulsion massive des immigrés non-européens. Ils ne sont pas les bienvenus. Sous pression de municipalité d'association antifascistes et de défense de la démocratie, l'hôtel milanais vient de renoncer à accueillir le « sommet européen de la remigration ».

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/les-identitaires-europeens-sunissent-pour-un-sommet-de-la-remigration-a-milan-b4f7c70a-2fd8-11f0-a780-38f15a8a5638>

KOSOVO

Le Danish Refugee Council quitte le Kosovo

15 mai - 8h : Le Danish Refugee Council (DRC) quitte six pays (Burundi, République centre africaine, Géorgie, Mexique, Tanzanie), et le Kosovo. Une décision prise du fait de la réduction des aides des États-Unis, son deuxième donateur, décidée par l'administration Trump. Cette organisation humanitaire fondée en 1956, qui emploie plusieurs milliers de personnes de par le monde, a été particulièrement active durant les guerres des années 1990 dans l'ancienne Yougoslavie. Au Kosovo, l'activité du DRC se concentrait depuis

de longues années sur le retour des minorités et leur réintégration. Au total, l'ONG a accompagné 778 familles dans le pays, soit 2945 personnes.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ROYAUME-UNI – MACEDOINE DU NORD

25 ans de prison pour un passeur

Un demandeur d'asile égyptien, arrivé au Royaume-Uni à bord d'un petit bateau en 2022, planifiait des traversées depuis son domicile du sud-ouest de Londres. L'homme de 42 ans a été condamné, mardi 20 mai 2025, par la justice britannique à 25 ans de prison, pour avoir organisé le transport de près de 3 800 personnes depuis l'Afrique du nord jusqu'en Italie. Il est considéré comme la première personne condamnée pour avoir organisé depuis le Royaume-Uni, ces périlleuses traversées de migrants en mer Méditerranée. Le Premier ministre britannique a salué cette condamnation.

Entre octobre 2022 et juin 2023, le passeur aurait organisé sept traversées, toutes sur des bateaux de pêche bondés. La justice estimant qu'un total de 3 800 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été transportées jusque dans les eaux italiennes depuis la Libye. Certaines d'entre elles ont ensuite poursuivi leur route vers la Grande-Bretagne, a précisé l'Agence britannique de lutte contre le crime (NCA), qui a travaillé avec les forces de l'ordre italiennes dans le cadre de cette enquête.

L'homme collaborait avec des réseaux de passeurs pour organiser des traversées, dont il faisait la publicité sur Facebook. Puis il fournissait, dans un second temps, les embarcations nécessaires à la traversée. Un business lucratif : chaque migrant devait payer environ 3 800 €. Au total, la justice estime que ce réseau de passeur a engrangé plus de 14 millions d'euros.

À l'énoncé du jugement, le juge de la Southwark Crown Court de Londres a insisté sur le « rôle clé » du condamné au sein d'un « groupe criminel organisé » basé sur la traite d'êtres humains. *« Ce qui comptait pour vous, c'était que chaque migrant paye le tarif exorbitant de sa traversée et qu'aucun d'eux ne compromette votre opération, par exemple en portant un téléphone »*, a-t-il poursuivi. Le juge faisait référence à une conversation téléphonique captée par les enquêteurs de la NCA dans laquelle il instruisait un complice d'avertir les migrants qu'ils seraient jetés à la mer s'ils étaient pris en possession d'un téléphone.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/au-royaume-uni-25-ans-de-prison-pour-un-passeur-ayant-fait-traverser-des-migrants-en-meditteranee-a98cc066-358a-11f0-bf6c-240af7605eff>

Le « partenariat stratégique » entre le Royaume-Uni et la Macédoine du Nord ?

La Macédoine du Nord et le Royaume-Uni ont annoncé la conclusion d'un « partenariat stratégique » lors du Sommet de la communauté politique européenne à Tirana, où le premier ministre macédonien et son homologue britannique se sont rencontrés. *« Les dirigeants ont discuté de l'accord récent de la Macédoine du Nord de rejoindre le Groupe de travail conjoint sur les migrations, renforçant ainsi la coopération régionale pour empêcher les migrants irréguliers de transiter par les Balkans et perturbant les réseaux criminels qui les facilitent »*. Après le refus de l'Albanie d'accueillir des migrants en vue de leur traitement, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine du Nord étaient d'autres « plateformes de retour » potentielles envisagées par Londres. L'ambassadeur britannique en Macédoine du Nord, lors d'une conférence de presse conjointe à Skopje, où ils ont présenté l'accord, n'a pas entièrement dissipé ces inquiétudes. Interrogé sur la question de savoir si la construction de

centres de traitement des migrants en Macédoine du Nord faisait partie du projet actuel, Lawson a répondu que l'accord « *ne portait pas sur cela* », mais a ajouté, de manière ambiguë : « *c'est une tout autre histoire.* »

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni envisage des "centres de retour" pour migrants hors de ses frontières

Quelques jours après avoir annoncé un nouveau tour de vis contre l'immigration légale, le Premier ministre britannique a annoncé jeudi 15 mai avoir entamé des discussions pour la mise en place hors du Royaume-Uni de "centres de retour" pour les demandeurs d'asile déboutés. *"Nous sommes en discussions avec un certain nombre de pays à propos de centres de retour, je les considère comme une innovation vraiment importante"*, a-t-il déclaré en déplacement à Tirana, lors d'une conférence de presse avec son homologue albanais.

Il n'a toutefois pas donné de détails sur la façon dont ces "hubs" fonctionneraient ni avec quels pays ces pourparlers étaient menés. Il a simplement précisé vouloir rendre plus efficaces les expulsions des personnes n'ayant pas le droit de rester dans le pays. *"Cela s'appliquera essentiellement aux personnes qui ont épuisé toutes les voies légales pour rester au Royaume-Uni"*, a précisé un porte-parole.

De son côté, le Premier ministre albanais a déclaré que son pays n'avait pas vocation à accueillir un "centre de retour" britannique. L'Albanie accueille déjà deux centres de rétention italiens dans son pays, gérés par Rome, pour des migrants en situation irrégulière. *"C'est un modèle qui demande du temps pour être testé. S'il fonctionne, [il] pourra être repris, non en Albanie, mais dans les autres pays de la région"*, a-t-il ajouté alors que ces structures sont quasiment vides suite à de nombreux revers judiciaires en Italie depuis leur ouverture.

Avec ces déclarations, le Premier ministre ouvre la voie à une politique similaire à celle avancée par l'Union européenne (UE). Le 11 mars 2025, la Commission européenne a présenté des mesures pour accélérer les expulsions de migrants en situation irrégulière sur le Vieux continent. Et parmi elles figuraient celle d'offrir un cadre légal à la création de « hubs de retour » en dehors de ses frontières. Une proposition réclamée avec force par certains États membres.

Ces "centres de retours" sont très critiqués par les ONG, qui redoutent de les voir se transformer en zones de non-droit, et soulèvent de nombreuses questions. L'exemple italien montre d'ailleurs qu'il s'agit d'un système difficile à mettre en place. Ce projet d'externalisation du traitement de l'immigration dans un pays tiers, présenté comme un "modèle" pour toute l'Europe, par l'Italie affiche aujourd'hui un bilan plus que mitigé. Seulement une quarantaine de personnes ont été envoyées dans les centres albanais pour l'instant pour un coût de *"plusieurs centaines de millions d'euros"*, avait dénoncé l'opposition italienne.

Pour le directeur général du Refugee Council, une ONG d'aide aux réfugiés, ces "centres de retour" sont *"inhumains"* et *"impraticables"*. Le renvoi de personnes qui n'ont pas le droit de rester au Royaume-Uni doit se faire de manière *"ordonnée et humaine"* pour être efficace, a-t-il ajouté.

Londres avait également tenté d'externaliser le traitement des demandes d'asile en envoyant les migrants arrivés illégalement, notamment par *"small boats"*, vers le Rwanda. Un projet de l'ancien gouvernement, abandonné par le nouveau à son arrivée au pouvoir en juillet 2024.

Le premier ministre promet de "reprendre le contrôle" des frontières

Lundi 12 mai 2025, le Premier ministre a tenu une conférence de presse pour présenter dans les grandes lignes de nouvelles mesures pour réduire l'immigration illégale. *"Tous les domaines du système d'immigration, y compris (les visas) de travail, de regroupement familial, d'étude, seront renforcés afin que nous puissions mieux les contrôler. La mise en œuvre sera plus stricte que jamais et le nombre d'immigrants diminuera"*.

Le gouvernement britannique a précisé ces réformes "radicales" du système d'immigration dans un livre blanc publié ce 12 mai 2025. Dans ce document, le Premier ministre assène d'emblée qu'*"au cours des dernières années, le contrôle et la gestion appropriés du système d'immigration ont été perdus"*. Depuis leur arrivée au gouvernement en juillet, les travaillistes promettent de réduire l'immigration nette - la différence entre arrivées et départs - qui s'est établie à 728 000 personnes entre juin 2023 et juin 2024. Elle avait atteint un record de 906 000 entre juin 2022 et juin 2023, contre 200 000 en moyenne dans les années 2010.

Selon le ministre, *"les dommages causés à notre pays sont incalculables"*. Le nombre de migrants diminuera de façon "significative" d'ici les législatives de 2029, a promis le chef du gouvernement, sans pour autant fixer d'objectifs chiffrés. Selon un rapport du Home office, ces mesures devraient réduire d'environ 100 000 le nombre d'immigrés chaque année.

Il sera désormais plus difficile d'obtenir un titre de résident permanent. Délivré à 162 000 personnes l'an dernier - en hausse de 35% sur un an -, ce titre sera réservé aux personnes pouvant prouver dix ans de présence sur le territoire, contre cinq actuellement. Seuls les infirmières, médecins, ingénieurs et dirigeants dans l'intelligence artificielle en sont exemptés et pourront continuer à justifier de cinq années de présence.

Le plan prévoit également un durcissement des conditions d'octroi des visas de travail (369 000 ont été délivrés en 2024). Maintenant, un étranger souhaitant un visa de travailleur qualifié devra aussi justifier d'un niveau de diplôme équivalent à une licence française, sauf exception prévue pour certains domaines en manque de main-d'œuvre. Et les employeurs qui veulent recruter des personnes à l'étranger devront investir dans la formation de travailleurs britanniques.

Le Royaume-Uni met aussi fin aux visas pour les travailleurs du secteur de la santé. Le secteur des soins aux personnes âgées, présentement très dépendant de la main-d'œuvre étrangère, ne pourra donc plus recruter hors du pays.

Enfin, dénonçant le fait que trop d'étudiants qui viennent au Royaume-Uni pour leurs études y restent ensuite, les autorités ont décidé de raccourcir la validité des visas étudiants. Un jeune diplômé ne pourra plus rester légalement sur le territoire britannique plus de 18 mois.

Le niveau d'anglais nécessaire pour immigrer sera renforcé. De nouvelles exigences linguistiques seront imposées aux personnes qui souhaitent faire une demande de prolongation de visa ou d'installation afin de démontrer leur maîtrise de l'anglais. Tous les adultes à charge qui accompagnent les travailleurs ou les étudiants qui immigreront devront démontrer, au moins, des compétences de base en anglais.

Le gouvernement veut aussi pouvoir expulser plus d'étrangers condamnés pour des crimes. Actuellement, ils ne sont généralement expulsés que s'ils écoupent d'une peine de prison supérieure à un an.

Enfin, un nouveau système numérique de visa et cartes d'identité va voir le jour pour *"faciliter la tâche des agents de l'immigration pour retrouver et prendre des mesures contre ceux qui tentent de rester [au Royaume-Uni] illégalement"*.

Dès leur annonce, ces nouvelles mesures ont suscité de nombreuses réactions au Royaume-Uni. Care England, l'organisme qui représente les prestataires de services sociaux, s'est notamment alarmé de la fin du système de visas. *"Le recrutement international n'était pas une solution miracle, mais une bouée de sauvetage. Le supprimer maintenant, sans avertissement, sans financement et sans alternative, c'est non seulement une vision à court terme, mais aussi une cruauté"*, a réagi le directeur général de l'organisation.

Les universités ont aussi fait part de leurs inquiétudes et invitent le gouvernement à réfléchir *"attentivement"* à l'impact du livre blanc sur l'enseignement supérieur *"et sur l'attractivité du Royaume-Uni comme destination d'études"*, a estimé la directrice générale d'Universities UK, le principal groupe représentant les universités.

Côté politique, le Parti vert a dénoncé les propositions du livre blanc sur l'immigration, les qualifiant de *"paniquées et malavisées"*. Les Libéraux-démocrates, eux, ont déclaré que le gouvernement avait raison de vouloir réformer le système d'immigration. *"Suite à la terrible gestion du précédent gouvernement conservateur, notre système d'immigration est en ruine et la confiance du public est ébranlée. Il est juste que le gouvernement prenne des mesures"*, selon la porte-parole des Libéraux-démocrates pour les affaires intérieures, qui incite toutefois le gouvernement à faire davantage pour garantir que les employeurs britanniques puissent recruter afin de combler les lacunes créées par les nouvelles restrictions de visa.

Pour justifier ces décisions, le Premier ministre a évoqué le besoin de *"règles"* dans chaque nation. *"Sans elles, nous risquons de devenir une île d'étrangers"*, a-t-il avancé dans son discours ce lundi matin. Une remarque qui a suscité l'ire de nombreux britanniques, a commencé par la classe politique ou les associations. Il a *"écouté et appris de Reform UK"*, s'est félicité sur la BBC le député et chef adjoint du parti anti-immigration.

Outre l'immigration légale, le gouvernement est également sous pression pour endiguer l'arrivée de migrants traversant la Manche sur de petites embarcations. Quelque 36 800 sont arrivés l'an dernier, et plus de 11 000 depuis le début de l'année.

ROYAUME-UNI - BULGARIE

Des avocats s'opposent au renvoi de migrants vers la Bulgarie

Des avocats britanniques cherchent actuellement à annuler les expulsions de migrants vers la Bulgarie en raison d'allégations de violences auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile dans le pays. *"Le système d'asile bulgare est défaillant et ne respecte pas les normes en matière de droits de l'Homme auxquelles il est légalement tenu en tant qu'État membre de l'Union européenne (UE). Les pays européens ne peuvent plus justifier les renvois vers la Bulgarie sous prétexte qu'il s'agit d'une destination sûre"*, a déclaré une avocate spécialisée dans les droits de l'Homme et co-auteure d'un rapport *« Le piège bulgare »* publié en avril 2025 par l'ONG No Name Kitchen .

Un avocat spécialisé en droit public a déclaré que son cabinet représentait plusieurs Syriens qui contestaient leur expulsion vers la Bulgarie devant les tribunaux britanniques. *"Ces cas soulèvent de sérieuses questions quant à l'adéquation de la protection et à la compatibilité du renvoi vers la Bulgarie avec les obligations légales du Royaume-Uni"*

En vertu du règlement Dublin (qui régit l'asile sur le sol européen), le Royaume-

Uni peut renvoyer des demandeurs d'asile vers la Bulgarie s'il est prouvé que ces derniers sont déjà passés par ce pays européen. Bien que le Royaume-Uni ne fasse plus partie du système Dublin depuis le Brexit, des renvois ont toujours lieu dans le cadre d'accords bilatéraux. Mais les avocats britanniques, dénoncent les violences et maltraitements contre les migrants en Bulgarie - violences qui contreviennent à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui interdit la torture, les traitements inhumains ou dégradants.

"Les États européens, y compris le Royaume-Uni, continuent de fermer les yeux sur les violations graves et généralisées des droits de l'Homme commises à l'encontre des personnes en déplacement et sur l'échec flagrant du système d'asile bulgare, choisissant de procéder à des expulsions vers un pays où les demandeurs d'asile courent un risque sérieux de subir des préjudices", écrit No Name Kitchen.

Entre le 5 juillet 2024 – date de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement travailliste – et le 22 mars 2025, près de 24 000 expulsions – volontaires ou forcées – ont été effectuées depuis le Royaume-Uni. C'est *"le taux de renvoi le plus élevé depuis huit ans"*, selon le Home Office. Sur ce total, *"un peu plus de 200 migrants"* ! L'année précédente, en 2023, *"la Bulgarie avait reçu 18 145 demandes [de retour de demandeurs d'asile dublinés], soit le deuxième plus grand nombre parmi tous les pays de l'UE"*, écrit l'ONG dans son rapport. *"Ces chiffres marquent une augmentation stupéfiante des retours Dublin"*.

Outre les renvois Dublin, la Bulgarie, porte d'entrée dans l'UE à l'est de l'Europe, a observé ces deux dernières années une hausse de l'immigration irrégulière, notamment le long de sa frontière avec la Turquie - et ce, malgré la présence d'une clôture en barbelés de 234 km. Le pays, qui a intégré l'espace Schengen début 2025, a durci ses contrôles à la frontière turque pour limiter les arrivées de migrants. Mais selon les ONG, les gardes-frontières ont recours à des méthodes brutales pour enrayer les passages irréguliers et effectuent de nombreux refoulements. Surtout, les autorités sont régulièrement accusées de violences envers les exilés. En décembre 2024, 3 mineurs égyptiens, de 15 -17 ans, avaient été retrouvés morts en Bulgarie, à quelques kilomètres de la frontière turque. Les associations avaient accusé les autorités bulgares d'avoir empêché le sauvetage de ces trois adolescents, et d'avoir ainsi causé leur décès. *"L'un [était] recouvert de neige et l'autre [avait] la tête dans une flaque d'eau"*, précisait un communiqué de NNK. Le lendemain, une troisième dépouille est retrouvée par les humanitaires. Le corps *"avait été partiellement mutilé : un pied et la tête avaient été dévorés par des animaux"*.

A l'heure actuelle, les migrants qui arrivent en Bulgarie peuvent se faire enregistrer comme demandeurs d'asile dans trois types de lieux : les postes de police à la frontière, les centres de détention, et les centres d'accueil et d'enregistrement. *"Même s'ils atteignent par eux-mêmes des centres pour demandeurs d'asile, beaucoup de migrants sont envoyés dans un premier temps dans des centres de détention. Ils y passent des contrôles de sécurité, obtiennent une autorisation de circuler de la police... Et y déposent leur demande d'asile"*, détaillait l'ONG Voice in Bulgaria.

SERBIE

Un migrant tué lors d'une fusillade avec la police à la frontière serbo-croate

Un homme est mort lors d'un échange de tirs entre la police serbe et des migrants à proximité d'un campement de fortune dans le nord-ouest de la Serbie, près de la frontière avec la Croatie, a indiqué vendredi 23 mai 2025 le ministère serbe de l'Intérieur. L'incident est survenu lors d'un « *contrôle renforcé des mouvements des migrants* » entre la ville de Sid

et la frontière croate. *« Au cours de l'opération, des migrants en situation irrégulière ont ouvert le feu contre la police. Un migrant est mort et quatre autres personnes ont été arrêtées sur place », « plusieurs personnes ont pris la fuite et sont recherchées ».*

Plusieurs dizaines de milliers de migrants originaires de pays d'Asie et d'Afrique traversent chaque année les Balkans occidentaux pour tenter d'entrer en Europe occidentale. Les autorités policières serbes et bosniennes ont fait état ces dernières années de formation de *« groupes criminels organisés »* composés de migrants qui *« établissent les campements »* dans des zones frontalières en Serbie et en Bosnie et qui organisent le passage clandestin de migrants. La Serbie a enregistré au cours de l'année 2024 près de 20.000 migrants dans les centres d'accueil mis en place dans le pays, une baisse de 82 % par rapport à l'année précédente, selon les chiffres officiels.

VATICAN

Le pape et les immigrés

Le prier provincial des Augustins pour le Midwest, basé à Chicago aux États-Unis rappelle que le pape Léon XIV, *« respecte profondément la dignité des personnes »* et *« a toujours été très sensible aux questions sociales »*, et à la situation *« des personnes, au-delà des frontières »*. Il sait *« très bien lire dans les cœurs et dans l'esprit des personnes en situation de migration »*. Le Pape, né à Chicago, a passé *« une grande partie de sa vie en Amérique du Sud et, étant donné que Chicago est une ville d'immigrants, le Pape est évidemment très sensible à la situation des migrants en général. Il a l'expérience d'avoir vécu et travaillé avec des personnes d'une autre culture »*. *« Et c'est d'autant plus vrai, si l'on pense à la forte présence d'immigrés latinos aux États-Unis, en provenance du Mexique et d'autres pays d'Amérique latine »*, victimes ces derniers mois de mesures restrictives mises en place par l'administration du président Donald Trump.

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2025-05/augustins-provincial-du-midwest-leon-xiv-dignite.html>

AFRIQUE

GHANA

Arrestations de migrants illégaux au Ghana: «La crainte de voir des terroristes se glisser parmi les réfugiés»

Le service d'immigration du Ghana a procédé le 16 mai 2025 à une vaste opération d'arrestation d'étrangers en situation irrégulière à Accra : plus de 2 000 personnes, pour la plupart originaires du Burkina Faso et du Togo voisins, mais aussi du Niger et du Nigeria. Une réponse à l'inquiétude que suscite la mendicité organisée dans les rues de la capitale, selon le ministre de l'Intérieur. Il évoque un risque pour la sécurité nationale. Les personnes interpellées ont fait l'objet de contrôles de sécurité et d'examens médicaux.

L'arrivée d'étrangers en situation irrégulière par les frontières poreuses du Ghana est un défi, depuis quelque temps, selon un analyste au Ghana Centre for Democratic Development et au West Africa Democracy Solidarity Network. Un sujet de préoccupation, tant pour des raisons humanitaires que sécuritaires, souligne-t-il: *« Nous avons récemment*

remarqué une hausse du nombre d'immigrants en situation irrégulière qui arrivent à Accra. Elle s'explique notamment par l'intensité de l'activité terroriste au Mali, au Burkina Faso et au Niger. » « La majeure partie de ces personnes n'ont pas de logement décent au Ghana, elles n'ont pas de moyens de subsistance, elles n'ont pas de système d'assistance. Il faut donc espérer que le gouvernement ghanéen pourra leur fournir l'aide dont elles ont besoin. Ça n'aurait aucun sens de les renvoyer dans leurs pays d'origine puisque la grande majorité de ces personnes sont en fait des réfugiés. » « Toutefois, il y a aussi un aspect sécuritaire qui entre en compte. En raison de l'insurrection terroriste dans la région, il y a une inquiétude liée à l'arrivée au Ghana d'étrangers de façon irrégulière, qui pourrait aggraver le risque d'infiltration de terroristes dans le pays. La crainte de voir des terroristes se glisser parmi les réfugiés innocents. »

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250519-arrestations-de-migrants-ill%C3%A9gaux-au-ghana-la-crainte-de-voir-des-terroristes-se-glisser-parmi-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s>

MAURITANIE

Depuis janvier, ont été interceptés 30 000 migrants et démantelé 88 réseaux de passeurs

Entre janvier et avril 2025, la Mauritanie a intercepté plus de 30 000 migrants. Devenue fin 2023 l'un des principaux points de départ des exilés pour les Canaries puis l'Europe, la Mauritanie mène depuis le début de l'année une politique migratoire plus stricte.

En conséquence, les arrestations se multiplient. Des contrôles sont menés dans les grandes villes et sur les autoroutes. *"Il y a des refoulements tous les jours. La police arrête même des gens dans leurs maisons, des hommes lorsqu'ils vont au travail"*, racontait le président de l'association « Ensemble pour un avenir meilleur », à Nouakchott. Cela se ressent dans les rues de la capitale. *"Avant, il y avait beaucoup de taxis, conducteurs de tuks-tuks, tous ces petits jobs occupés par des migrants... Mais maintenant, on remarque vraiment l'absence des migrants dans la ville. Les gens se cachent"*. Une fois arrêtés, les exilés sont emmenés dans des centres de rétention avant d'être expulsés. Les Africains sont envoyés aux frontières avec le Mali et le Sénégal. Les Asiatiques, eux, sont expulsés à travers des vols.

À Rosso, ville transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal, des centaines de migrants subsistent des deux côtés de la frontière dans des conditions de vie difficiles. Et les arrivées dans la région continuent à mesure que les refoulements s'intensifient. *"Ils manquent d'eau, de nourriture, de médicaments, n'ont pas de logements"*, alerte un humanitaire mauritanien. Certains vivent dans un hangar situé près de la frontière avec la Mauritanie. D'autres ont investi, grâce à la Croix-Rouge, un ancien local abandonné du côté sénégalais du fleuve.

Le ministre mauritanien de l'Intérieur, interrogé début mai par des députés au sujet de ces expulsions, s'est défendu en dénonçant *"une augmentation sans précédent du nombre d'étrangers en situation irrégulière"* dans le pays. Selon lui, il ne s'agit pas de *"migration individuelle"* mais *"d'une activité transfrontalière organisée"*. Au cours du premier trimestre 2025, 88 réseaux de passeurs ont été démantelés. À titre de comparaison, 148 l'ont été sur l'ensemble de l'année 2024. Le ministre a aussi précisé que ces opérations ne concernaient pas les 300 000 réfugiés et demandeurs d'asile en Mauritanie, dont la plupart sont des Maliens fuyant un conflit dans leurs pays et vivant au camp de Mbera, à la frontière.

L'objectif affiché des autorités est surtout d'empêcher les migrants d'embarquer vers les Canaries depuis les côtes mauritaniennes - principal lieu de départ des canots arrivés dans l'archipel espagnol. Au cours de l'année 2024, 46 843 exilés ont atteint les Canaries, du jamais vu. Les découvertes de cadavres sur les côtes mauritaniennes ces derniers mois

confirment que la Mauritanie est désormais largement empruntée par les personnes désireuses de rejoindre l'Espagne via l'Atlantique. Le renforcement des contrôles au large du Sénégal et du Maroc explique, en partie, cette nouvelle tendance.

"En 2024, plus de 500 corps de jeunes Africains ont été repêchés sur nos côtes et plus de 100 depuis le début de cette année [2025]. C'est une tragédie humaine que nous devons affronter ensemble", avait déclaré le ministère des Affaires étrangères mauritanien lors d'un déplacement au Mali mi-avril 2025. "Il est impératif de combattre ces réseaux criminels et d'encourager une migration régulière, sûre et ordonnée, dans le strict respect des législations nationales et des accords bilatéraux".

Ce tournant dans la politique de Nouakchott s’est opéré à la suite de la signature en mars 2024 d’un accord avec l’Union européenne, inquiète de voir cette route migratoire se réactiver. Au programme : renforcement de la coopération entre agences, démantèlement des réseaux de passeurs, construction de centres de rétention et délégation des contrôles, le tout grâce à une enveloppe de 210 millions d’euros accordée au pays saharien.

Depuis le début de l'année, le nombre d'arrivées aux Canaries a chuté. Entre le 1er janvier et le 30 avril 2025, 10 538 personnes sont arrivées dans l'archipel, soit une diminution de 33,8% par rapport à la même période en 2024 durant laquelle 15 922 migrants avaient atteint les îles espagnoles.

NIGER

Prochain rapatriement de 4000 expulsés d'Algérie

Les expulsions par l'Algérie de migrants de différentes nationalités vers le nord du Niger sont fréquentes, mais un pic a été constaté par Niamey en avril 2025. Il s'agit d'« *une vague de refoulement sans précédent* », selon les propos d'un général sur la télévision publique. La police de la localité d'Assamaka, à la frontière algérienne, a dénombré plus de 6.000 refoulés en avril 2025, contre un peu plus de 7.000 pour tout le premier trimestre de l'année. Conséquence : une surpopulation des centres d'hébergement et des conditions de vie très difficiles pour les personnes refoulées. « *Le gouvernement a pris le dossier à bras le corps, explique le coordinateur de l'ONG Alarmphone Sahara. C'est la deuxième mission officielle qui se déplace pour voir de visu ce qui se passe à Assamaka... une petite bourgade avec des températures de 47 - 48° où les migrants sont sans abri, les centres de transit étant débordés... la situation est insoutenable* ». Il faut qu'il y ait des discussions entre les pays concernés pour régler la situation souligne-t-il qui se félicite de l'initiative du gouverneur de la région d'Agadez : le Niger va appuyer l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour rapatrier plus de 4.000 migrants vers leurs pays d'origine d'ici le mois de juillet. L'annonce a été faite par le gouverneur de la région d'Agadez, pour éviter « *un désastre humanitaire* ».

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250518-niger-prochain-rapatriement-de-migrants-d-alg%C3%A9rie-%C3%A9viter-d%C3%A9sastre-humanitaire-%C3%A0-assamaka>

REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE

L'afflux de réfugiés fuyant le Soudan du Sud «suit une courbe croissante»

Au Soudan du Sud, une résurgence des combats entre partisans du chef de l'État et de son vice-président provoque d'importants déplacements de population. En, un mois, plus de 10 000 Sud-Soudanais se sont réfugiés dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), selon la commission congolaise des réfugiés (CNR). Ils fuient les affrontements provoqués par l'arrestation du vice-président. Selon le responsable de la CNR dans le territoire

d'Aru, frontalier avec le Soudan du Sud, ils se sont regroupés sur trois localités : Olendere, Okaba et Kole. *« Ils sont cantonnés dans les zones frontalières, donc des villages très frontaliers. Il y en a un qui est à 50 mètres de la frontière, donc ce n'est pas une très bonne situation. Il y a des combats dans le comté de Morobo et dans le district de Morobo, avec des détonations répétées jour après jour, des détonations lourdes. Les villages se sont vidés les uns après les autres au gré des affrontements. Cela fait déjà un mois que ça dure et en fait le mouvement des populations suit une courbe croissante ».* *« Sur le plan humanitaire, c'est un peu compliqué parce qu'ils sont essentiellement répartis dans les familles qui les ont accueillis dans l'urgence. Mais c'est vrai que l'impact est fort pour les communautés d'accueil parce que ce sont des gens qui sont de simples cultivateurs. Et ce sont des localités assez dépourvues. Par exemple, à Kole, je pense qu'il y a peut-être une pharmacie. Et à Okaba aussi. Mais il n'y a pas de centre de santé et ils ont peu de structures. Il y a peu d'infrastructures et l'impact est lourd. »* *« Maintenant, il y a l'aspect sécuritaire qui inquiète beaucoup, avec la présence d'un si grand nombre de réfugiés aussi proches de la frontière. Ce n'est pas du tout souhaitable, ça ne répond pas à ce que la doctrine internationale recommande : à 50 kilomètres des frontières, minimum. Et, effectivement, il y a une préoccupation sécuritaire majeure. »*

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250512-est-de-la-rdc-l-afflux-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-fuyant-les-combats-au-soudan-du-sud-suit-une-courbe-croissante>

SENEGAL

Les pêcheurs désespérés sont de plus en plus tentés par la migration illégale

Un rapport de l'Environmental Justice Foundation (EJF) intitulé *"La mer a été vendue' : la crise de la pêche au Sénégal entraîne une migration forcée vers l'Europe"* publié le 13 mai 2025, rappelle qu'au Sénégal, la surpêche ainsi que la pêche illégale provoquent une forte diminution des quantités de poissons dans l'eau. Les pêcheurs, qui ont donc moins de travail, sont de plus en plus tentés par l'immigration irrégulière vers l'archipel espagnol des Canaries.

Sur le quai de Ngor, un pêcheur de 56 ans, ne cache pas sa colère. *"Les jeunes sont découragés ! Tu vois les pirogues là, elles sont toutes là. Il n'y en a qu'une qui est partie".* Celle qui est partie rentre quasiment sans poisson. La faute, aux navires étrangers, principalement chinois et européens, qui viennent pêcher dans les eaux sénégalaises. *"Dans les années 1970-1980, il y avait beaucoup de poissons. Mais depuis que ces bateaux sont arrivés ici, il n'y a plus rien du tout, ils ont tout cassé. Parce que les gros bateaux qui sont là, ils ramassent tous les poissons. Si tu pars travailler en mer, tu dépenses 20 000 francs CFA [environ 30 euros] et tu ne gagnes même pas 5 000 francs CFA [environ 7 euros], c'est catastrophique".* Résultat : faute de pouvoir vivre de la pêche, certains Sénégalais préfèrent tenter leur chance ailleurs, en prenant une pirogue vers l'archipel espagnol des Canaries.

Rencontré sur une autre plage, au nord de Dakar, un pêcheur de 32 ans, a déjà tenté deux fois de rejoindre l'Europe par la mer. Malgré les risques, il estime ne pas avoir le choix. *"Ça nous inquiète, mais on part comme ça. Si on est morts, on est morts. Si on vit, on vit. C'est à gagner ou à perdre. Parce qu'au Sénégal, même si tu travailles, tu ne gagnes pas bien ta vie. C'est pour cela qu'on tente d'aller en Europe : pour gagner notre vie."*

Selon l'ONG espagnole Caminando fronteras, au moins 9 757 personnes sont mortes en voulant gagner les îles Canaries par l'océan Atlantique en 2024.

TUNISIE

Des associations ciblées pour venir en aide aux personnes migrantes

Descentes dans des ONGs, détentions d'employés, poursuites judiciaires... les autorités tunisiennes ciblent les personnes engagées dans les associations de protection des personnes exilées. Une vague d'arrestations arbitraires menée dans un contexte de criminalisation des migrants subsahariens et des associations au plus haut sommet de l'État.

Le fondateur du Conseil tunisien pour les réfugiés (CTR) 81 ans, est emprisonné depuis le 3 mai 2024. Ancien responsable du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'homme qui aura consacré sa vie à la défense des droits des réfugiés, se retrouve derrière les barreaux pour « aide à l'entrée clandestine » de ressortissants étrangers en Tunisie. Depuis 2016, l'une des principales missions du Conseil tunisien pour les réfugiés est de fournir une assistance aux exilés et demandeurs d'asile vulnérables. L'ONG a été l'une des premières ciblées par les autorités tunisiennes. Le chef de projet de l'association, est lui aussi en prison. Et ce n'est que le début d'une longue série d'arrestations.

Les organisations d'aide aux migrants sont traitées comme des criminelles par le régime, accusées par le président tunisien d'être des « traîtres », des « agents de l'étranger » cherchant à « installer » des migrants subsahariens en Tunisie.

Après le Conseil tunisien pour les réfugiés, ce fut au tour de Terre d'asile Tunisie. La semaine du 7 mai 2024, la police tunisienne arrête trois de ses membres : l'actuel directeur de l'association, son directeur financier et l'ancienne directrice, qui sont incarcérés. Peu de temps après, l'ex adjointe au maire de Sousse, est arrêtée en raison d'un partenariat conclu entre la municipalité et Terre d'asile Tunisie.

Le 8 mai 2024, une figure de la lutte contre les discriminations raciales en Tunisie, qui est arrêtée. La police perquisitionne son domicile et son association Mnemty (« Mon rêve »), dont elle est présidente. Elle l'interroge sur le financement, les activités et les partenaires de son organisation. Elle est placée en détention et est toujours incarcérée. Depuis mai 2024, neuf employés de Mnemty ont fait l'objet d'une enquête pour « délits financiers ».

Une autre militante des droits humains emprisonnée en Tunisie, fondatrice de l'Association pour la Promotion du Droit à la Différence, elle est détenue depuis le 12 décembre 2024 pour suspicion de financement étranger.

« Il est profondément choquant que ces défenseurs des droits aient passé plus d'un an en détention arbitraire pour avoir simplement aidé des réfugiés et des migrants en situation précaire. » pour la directrice régionale adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International

Depuis son coup de force en juillet 2021, le président détricote les acquis de la révolution tunisienne. Amnesty International dénonce un inquiétant recul des droits fondamentaux en Tunisie. Journalistes, avocats, défenseurs des droits, ONG... chaque voix critique est réduite au silence. Dans un climat de répression généralisée, œuvrer sans relâche pour la défense des droits humains sera notre mission.

<https://www.amnesty.fr/actualites/en-tunisie-des-associations-ciblees-pour-venir-en-aide-aux-personnes-migrantes>

AMERIQUE

CANADA

Les familles en demande d'asile ont le droit de bénéficier des services de garde

Après 7 ans de lutte sociale et juridique pour l'accès des personnes en demande d'asile aux garderies subventionnées, deux victoires remportées en Cour supérieure puis en Cour d'appel, c'est au tour de la Cour suprême de se prononcer, à la demande du gouvernement du Québec.

En février 2024, la Cour d'appel a confirmé que l'exclusion des personnes en demande d'asile des services de garde subventionnés est discriminatoire du point de vue de l'égalité des genres, soulignant l'effet disproportionné sur les femmes, en limitant leur accès à l'emploi. Malgré ce verdict alarmant, trois mois plus tard, le gouvernement du Québec choisi de porter cette décision en appel. C'est aujourd'hui et demain que la Cour suprême se penchera sur cette question fondamentale.

Les familles en demande d'asile maintiendront le droit de bénéficier des services de garde à contribution réduite, au moins jusqu'à la décision finale de la Cour suprême, attendue dans un délai de quatre à six mois à partir de la fin de l'audience. Le Comité accès garderie souhaite rappeler que ce droit n'implique pas l'accès prioritaire des familles aux places en garderies, mais leur permet d'accéder au moins aux listes d'attente, au même titre que toute famille dont les parents peuvent travailler au Québec.

Des vies ont changé depuis la victoire en Cour d'appel : des familles ont pu sortir de la pauvreté, accéder au marché du travail et à la francisation, et les enfants se développer pleinement. Ce droit durement gagné doit être maintenu, l'accès aux services de garde étant un levier essentiel pour l'intégration des personnes en demande d'asile et le plein développement de leurs enfants.

https://tcri.qc.ca/wp-content/uploads/2025/05/20250514_CP_CAG_VF.pdf

Lettre du Conseil canadien pour les réfugiés au premier ministre lui demandant de faire preuve de leadership en matière de réfugiés et d'immigration

Félicitations pour votre élection et pour le mandat clair vous ayant été confié par les peuples du Canada pour bâtir un avenir fort, résilient et inclusif pour nous tous.

Le Conseil canadien pour les réfugiés est un acteur majeur de la défense des droits, de la protection, du parrainage, de l'établissement et du bien-être des réfugiés et des migrants, au Canada et dans le monde. Le CCR est porté par plus de 200 organismes membres qui travaillent avec, depuis et pour ces communautés, d'un océan à l'autre.

Nous sommes impatients de collaborer avec vous et le nouveau Cabinet pour soutenir les engagements de votre plateforme : bâtir des communautés diversifiées fondées sur des valeurs d'équité, de solidarité, de résilience et de durabilité ; défendre les droits de la personne et la primauté du droit ; et maintenir le leadership mondial du Canada en accordant la priorité aux plus vulnérables du monde, y compris les réfugiés.

Comme vous l'avez si bien souligné, au Canada, nous prenons soin les uns des autres. Notre approche d'accueil des réfugiés et des nouveaux arrivants contraste avec les tendances mondiales inquiétantes d'isolationnisme et de xénophobie, notamment celles dont nous sommes si cruellement témoins aux États-Unis. Le Canada doit continuer de montrer l'exemple, avec détermination.

Les membres du CCR travaillent en première ligne en matière d'immigration, d'asile et de réinstallation. Nombre d'entre nous sont arrivés ici en tant que réfugiés et immigrants. Nous sommes prêts à mettre à profit nos connaissances, notre expérience et notre expertise vécue pour aider le Canada à jouer un rôle de chef de file. Nous sollicitons une rencontre avec vous afin de discuter de la manière dont nous pouvons y contribuer dans cinq domaines clés. Nous vous demandons instamment d'inclure ces priorités dans les lettres de mandat de votre cabinet.

1. Se réapproprier le récit du Canada comme nation accueillante
2. Réaffirmer le leadership mondial du Canada en matière de réfugiés
3. Garantir le droit d'asile dans la dignité
4. Respect des droits des résidents temporaires et des travailleurs migrants
5. Travailler en partenariat pour des solutions éprouvées

Une action collaborative dans ces cinq domaines bénéficiera d'un fort soutien public et mobilisera l'engagement profond de chacun d'entre nous à être de meilleurs voisins et contribuera à construire un avenir meilleur pour tous.

<https://ccrweb.ca/fr/lettre-premier-ministre-lui-demandant-faire-preuve-leadership-en-matiere-refugies-et-dimmigration>

CHILI – VENEZUELA

Les Vénézuéliens réfugiés au Chili coincés entre l'hostilité locale et l'absence de documents

Première communauté étrangère au Chili, le nombre Vénézuéliens a augmenté de 111 % ces cinq dernières années. Cela alors que l'exode massif se poursuit au Venezuela, avec 7,7 millions d'habitants ayant quitté le pays. La grande majorité vers des destinations en Amérique latine.

Une femme et son époux, vénézuéliens, : « *On a quitté le Venezuela, car on voulait que nos conditions de vie s'améliorent* », explique le mari. « *Les salaires étaient très bas. Il y avait une grande différence entre ce qu'on gagnait et ce qu'on pouvait acheter. On ne s'en sortait pas* », poursuit la femme. Elle est arrivée à Santiago en 2022 après avoir passé la frontière clandestinement. Elle espérait renouveler son passeport auprès du consulat vénézuélien pour ensuite obtenir un titre de séjour. Mais après l'élection présidentielle contestée au Venezuela en 2024, le consulat vénézuélien au Chili a fermé ses portes et ses espoirs pour régulariser sa situation se sont alors envolés. « *Cela me rend triste, ça me frustre et me ça déprime. Si j'avais des papiers, je pourrais aller voir ma famille dans mon pays. Mais là, si je sors du Chili, je ne pourrai pas revenir* ». Et comme ils ne peuvent pas avoir de titre de séjour, ils ne peuvent pas non plus ouvrir de compte bancaire. Tout devient plus compliqué, même leur rêve de fonder une famille. « *Si nous-mêmes faisons face à des difficultés, qu'en sera-t-il pour notre enfant ?* ».

Aux difficultés administratives s'ajoutent aussi un climat de plus en plus hostile envers la communauté vénézuélienne. Une vénézuélienne, a quitté le Venezuela il y a 23 ans pour s'installer au Chili. Elle dirige l'ONG Tepuy qui aide à l'intégration des personnes migrantes. « *Au sein des grandes communautés, il y a du micro trafic et de la petite délinquance. Les délinquants se fondent alors dans la masse. Ils se camouflent d'une certaine manière. C'est ainsi que la bande criminelle vénézuélienne "Tren de Aragua" s'est insérée au Chili, car la population vénézuélienne irrégulière y est relativement importante.* » Les médias

participent également à cette xénophobie ambiante : « Certains médias ont incorporé la xénophobie dans leur ligne éditoriale. Ils se focalisent sur les crimes commis par des étrangers et ils se focalisent surtout sur la nationalité du criminel. Mais quand il s'agit d'un chilien par exemple, sa nationalité n'est pas mentionnée. Donc quand on commence à comparer, on se rend compte qu'il y a un certain intérêt à présenter les personnes migrantes comme des délinquants. Comme s'ils voulaient associer une nationalité à une façon de vivre spécifique. » Aujourd'hui au Chili, l'amalgame est souvent vite fait entre « Vénézuéliens » et « délinquance » ou « crime organisé ». Les deux époux réagissent : « On n'est pas tous des délinquants, mais on nous met tous dans le même sac ! » Une vénézuélienne, qui habite à Santiago depuis 14 ans et préside aujourd'hui l'Association Vénézuélienne au Chili, parle d'un phénomène de mimétisme. « On observe que les Vénézuéliens ici essayent de gommer leur accent. Ils s'assimilent pour éviter des situations de discrimination, voire même de xénophobie », explique-t-elle.

Comme beaucoup de Vénézuéliens vivant au Chili, Le couple a adopté des techniques pour ne pas se faire remarquer dans l'espace public, de peur d'être pris à partie. Pour eux, si leur situation ne s'arrange pas d'ici à la fin de l'année, ils prévoient déjà de tenter leur chance ailleurs, en Uruguay ou en Argentine. Cela après être déjà passés par la Colombie, le Pérou, puis le Chili.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250520-v%C3%A9n%C3%A9zu%C3%A9liens-r%C3%A9fugi%C3%A9s-chili-coinc%C3%A9s-hostilit%C3%A9-locale-et-l-absence-de-documents>

REPUBLIQUE DOMINICAINE - HAÏTI

L'ONU dénonce l'expulsion de femmes enceintes de République dominicaine vers Haïti

L'ONU a dénoncé mardi 20 mai 2025 l'expulsion en un mois et « en violation des normes internationales », de centaines de femmes enceintes ou allaitantes de la République dominicaine vers Haïti, ravagé par la violence des gangs.

En moyenne, trente femmes enceintes ou qui allaitent sont expulsées chaque jour de la République Dominicaine ont constaté l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les autorités haïtiennes, à deux postes frontières depuis un mois. Face à ce nombre en hausse, l'ONU fait part de sa « *profonde inquiétude* » et dénonce une « *violation des normes internationales* ». L'ONU ne précise pas la nationalité de ces femmes, mais le président dominicain a fait de la lutte contre l'immigration haïtienne, l'une de ses priorités. Début avril 2025, il a pris quinze mesures pour renforcer les contrôles. Ainsi, les autorités demandent désormais leurs papiers à tout étranger qui vient se faire soigner dans un hôpital. Ceux qui n'ont pas de carte de séjour, sont expulsés. Au total, près de 20 000 personnes, dont « *un nombre de plus en plus grand de femmes très vulnérables* », ont été renvoyées de République dominicaine vers Haïti en avril 2025, via la frontière terrestre, « *un record sur une période d'un mois* », selon l'OIM.

Ce durcissement de la politique migratoire donne lieu à des abus. Le journal espagnol *El Pais* rapporte des témoignages d'Haïtiennes violées par des agents des services d'immigration afin de ne pas se faire expulser. L'ONU appelle aussi à des « *politiques migratoires respectant la dignité humaine* » et à « *plus de solidarité régionale pour faire face à une crise qui dépasse les frontières et met en danger les droits et les vies de milliers de personnes* ». Pays le plus pauvre des Amériques, Haïti subit depuis longtemps la violence des

bandes criminelles, accusées de meurtres, viols, pillages et enlèvements, dans un contexte d'instabilité politique. Ces violences se sont encore intensifiées depuis un an et le pays compte notamment plus d'un million de déplacés.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250521-l-onu-d%C3%A9nonce-l-expulsion-de-femmes-enceintes-de-r%C3%A9publique-dominicaine-vers-ha%C3%Afti>

USA

La Cour suprême autorise la révocation du statut d'immigrés vénézuéliens

La Cour suprême des États-Unis a autorisé lundi 20 mai 2025 l'administration de Donald Trump à révoquer le statut de protection temporaire (TPS) qui lui interdisait d'expulser quelque 350 000 Vénézuéliens. Elle a répondu favorablement à une demande de la ministre de la Sécurité intérieure, qui souhaitait pouvoir lever ce statut pendant qu'un litige judiciaire sur le sujet suit son cours. Ce n'est donc pas définitif, mais en attendant ces décisions, l'administration Trump peut potentiellement expulser des centaines de milliers de personnes. Pour l'un des avocats des migrants, « *Il s'agit de la mesure la plus importante jamais prise pour priver un groupe de non-citoyens de leur statut d'immigrant dans l'histoire moderne des États-Unis et l'impact humanitaire et économique de la décision de la Cour suprême se fera sentir immédiatement* ».

La secrétaire à la Sécurité intérieure avait en effet annulé une prolongation de 18 mois du TPS pour les Vénézuéliens, décidée en janvier 2025 par l'administration du démocrate Joe Biden et qui devait entrer en vigueur début avril. Mais un juge fédéral de Californie (ouest) avait suspendu cette décision fin mars, soulignant le risque de « *préjudice irréparable pour des centaines de milliers de personnes* » et déplorant le « *racisme* » exprimé selon lui par l'assimilation de l'ensemble des bénéficiaires vénézuéliens du TPS à des criminels.

Le statut de protection temporaire protège d'une expulsion et octroie un droit de travail. Il est accordé aux immigrants dont la sécurité n'est pas assurée s'ils rentrent dans leur pays en raison de conflits, de catastrophes naturelles ou d'autres conditions « *extraordinaires* ». Il a largement été accordé aux Vénézuéliens sous Joe Biden, car Washington considère le Venezuela comme un régime autoritaire.

Donald Trump a fait campagne en promettant l'expulsion de millions d'immigrés sans-papiers, qu'il accuse d'avoir provoqué une vague de criminalité aux États-Unis, ce qu'aucune statistique officielle n'atteste. Depuis son retour au pouvoir en janvier, nombre de ses décisions sur les sujets de l'immigration ont rencontré l'opposition de juges à travers les États-Unis, y compris au niveau de la Cour suprême, dont il a nommé trois des neuf juges lors de son premier mandat.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250520-%C3%A9tats-unis-la-cour-supr%C3%A9me-autorise-trump-%C3%A0-r%C3%A9voquer-le-statut-d-immigr%C3%A9s-v%C3%A9n%C3%A9zu%C3%A9liens>

La méga-prison pour migrants qui indignes les démocrates aux États-Unis

Depuis début mai, un centre de détention pour migrants clandestins, pouvant accueillir jusqu'à 1 000 personnes, est ouvert à Newark, aux États-Unis. Situé au cœur du

New Jersey, un bastion démocrate, l'établissement est devenu un symbole du combat contre la politique migratoire de Donald Trump.

À quelques kilomètres de New York, à Newark, dans le New Jersey, la tension monte après l'ouverture d'un mégacentre de détention de migrants, dans la prison de Delaney Hall, début mai 2025. Elle peut accueillir jusqu'à 1 000 personnes ; elle est devenue un symbole du combat contre la politique migratoire du président américain. Dans ce bastion démocrate, élus et associations sont vent debout contre ce projet voulu par Donald Trump. Vendredi 9 mai 2025, une manifestation a même terminé avec la brève arrestation du maire de la ville.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/barbare-3-questions-sur-la-megaprison-pour-migrants-qui-indigne-les-democrates-aux-etats-unis-3ab7e03c-2f39-11f0-bcfe-3a5efa388100>

Les premiers «réfugiés» afrikaners arrivés sur le sol américain

Un premier groupe de 49 personnes, principalement des familles d'agriculteurs issus de la minorité blanche d'Afrique du Sud. Hommes, femmes, jeunes et enfants en bas âge débarquent à l'aéroport international de Washington Dulles, le lundi 12 mai 2025. Ils ont été reçus par le numéro deux du département d'État et son homologue au ministère de la Sécurité intérieure. « *Bienvenue aux États-Unis d'Amérique, la terre de la liberté* » par le département d'État, selon qui, ils ont été la « *cible d'une persécution flagrante à cause de leur race* ». « *Le président a dit clairement que les Afrikaners d'Afrique du sud, victimes de discrimination raciale injuste, seraient les bienvenus aux États-Unis, et il tient maintenant cette promesse. C'est un groupe qui a été confronté à la violence et dont les membres ont vraiment eu peur pour leur vie en Afrique du Sud.* »

Les Afrikaners constituent la majorité de la population blanche du pays. C'est de cette frange de la population que sont issus les dirigeants politiques qui ont institué l'apartheid, système de ségrégation raciale ayant privé la population noire - très majoritaire - de la plupart de ses droits de 1948 jusqu'au début des années 1990.

Peu avant l'arrivée lundi de cette cinquantaine d'Afrikaners, le président a justifié leur accueil par leur « *situation terrible* ». Le président américain a pris un décret le 7 février 2025 qui les prétend spoliés de leur terre, leur accordant le statut de réfugiés. Cet accueil soigneusement mis en scène tranche avec le raidissement de la politique d'immigration depuis le nouveau président, non seulement d'expulsion massive des immigrés clandestins, mais aussi de restriction quasi totale de toute arrivée de demandeurs d'asile. « *C'est un génocide* », a réaffirmé le président américain à la Maison Blanche lundi 12 mai. « *Des agriculteurs se font tuer. Il se trouve qu'ils sont Blancs, mais qu'ils soient Blancs ou Noirs ne fait aucune différence pour moi* », a-t-il assuré. « *La situation en Afrique du Sud est terrible* », a-t-il insisté. « *Nous avons donc proposé la nationalité [américaine] à ces gens pour leur permettre d'échapper à cette violence et de venir ici* », a-t-il précisé.

Cette procédure unique et accélérée pour devenir réfugié outre-Atlantique en seulement quelques mois, est loin de faire l'unanimité en Afrique du Sud. D'un côté, il y a la principale organisation de défense des droits des Afrikaners : AfriForum, aussi puissante que contestée et proche des États-Unis. Pour son président, il faut se battre de l'intérieur, et non pas quitter le pays. « *Partir, c'est une solution individuelle, pour se mettre en sécurité, mais*

ce n'est pas une solution pour la survie de notre communauté ». De l'autre, le gouvernement sud-africain, très préoccupé par cette procédure américaine. Le ministre des Affaires étrangères rappelle que rien ne prouve une persécution de la minorité blanche. *« Les fermiers blancs sont touchés par la criminalité, comme n'importe quels autres Sud-Africains. Il n'y a aucune preuve d'une persécution particulière des Blancs, des Afrikaners d'Afrique du Sud »,* déclare-t-il. Le président sud-africain a critiqué cette mesure, estimant que *« c'est un groupe marginal qui n'a pas beaucoup de soutien, qui est contre la transformation et le changement. Et qui préférerait voir l'Afrique du Sud revenir à des politiques d'apartheid ».*

La colère gronde chez les associations de défense des migrants. Elles ne comprennent pas pourquoi Donald Trump *« a suspendu la quasi-totalité des admissions de réfugiés fuyant la famine et la guerre dans des pays comme le Soudan et la République démocratique du Congo »,* ouvrant toutefois une voie royale pour *« les Afrikaners, une minorité ethnique blanche à l'origine du régime brutal d'apartheid en Afrique du Sud ».* La directrice d'America's Voice ne mâche pas ses mots : *« Il n'y a aucun sous-texte ni rien de subtil dans les connotations raciales et racistes de cette politique d'immigration. »*

Alors, pour un chercheur, du département des Migrations de l'université de Wits, certains pourraient utiliser ce statut de réfugié pour trouver une vie meilleure de l'autre côté de l'Atlantique. *« J'imagine que si vous êtes propriétaire d'une grande exploitation agricole ou si vous avez une entreprise prospère, partir serait une mauvaise décision »,* pense-t-il. *« Mais pour ceux qui ont des problèmes économiques, c'est certainement une opportunité pour y remédier. Dans ce cas, ce n'est plus un départ pour échapper à des persécutions. »*

L'Église épiscopaliennne des États-Unis (séparée de la Communion anglicane depuis 2006) a annoncé qu'elle interrompait son programme d'accueil de réfugiés géré conjointement avec le gouvernement fédéral. Elle dénonce la priorité accordée à des Sud-Africains blancs, alors que d'autres populations voient leurs droits en matière d'immigration supprimés.

Pour l'instant, aucun autre vol de réfugiés sud-africains blancs désireux de rejoindre les États-Unis n'a été annoncé. Cependant, , plus de 8 000 demandes d'installation aux États-Unis ont été faites.

« Il est douloureux de voir un groupe de réfugiés, sélectionné de manière très inhabituelle, bénéficier d'un traitement préférentiel par rapport à de nombreux autres qui attendent dans des camps de réfugiés ou dans des conditions dangereuses depuis des années » , a déclaré l'actuel évêque-président de l'Église épiscopaliennne des États-Unis.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250512-%C3%A9tats-unis-les-premiers-r%C3%A9fugi%C3%A9s-afrikaners-arriv%C3%A9s-sur-le-sol-am%C3%A9ricain>

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/des-refugies-afrikaners-accueillis-aux-etats-unis-pourquoi-cette-annonce-de-trump-fait-debat-ce0e9efa-2f13-11f0-bcfe-3a5efa388100>

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/donald-trump/laccueil-des-afrikaners-divise-lamerique-313a4072-2fd9-11f0-a780-38f15a8a5638>

INTERNATIONAL

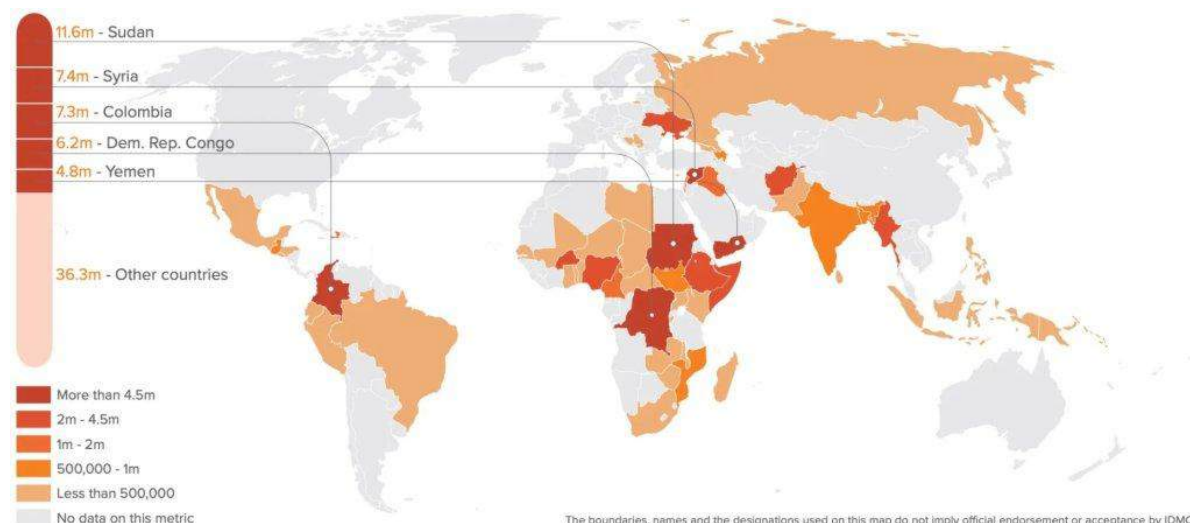
Fin 2024, on comptait 83,4 millions de personnes déplacées internes dans le monde

Les conflits au Soudan, à Gaza, en République démocratique du Congo (RDC), en Ukraine ; les catastrophes naturelles... Autant d'événements qui font bondir le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays. C'est ce que révèle un rapport conjoint de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) et du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) publié mardi 13 mai 2025 à Genève (Suisse).

Fin 2024, 83,4 millions de personnes étaient déplacées dans le monde, soit l'équivalent de la population de l'Allemagne - fin 2023, le monde comptait 75,9 millions de déplacés internes. Et ce chiffre a bondi de 50% au cours des six dernières années, précisent les deux organisations.

"Le déplacement interne est l'endroit où se croisent conflit, pauvreté et crise climatique, et qui frappe les plus vulnérables de plein fouet", a déclaré la directrice de l'IDMC. Contrairement aux réfugiés qui fuient un pays pour s'installer ailleurs, les déplacés sont des personnes qui ont dû partir mais qui restent dans leur pays.

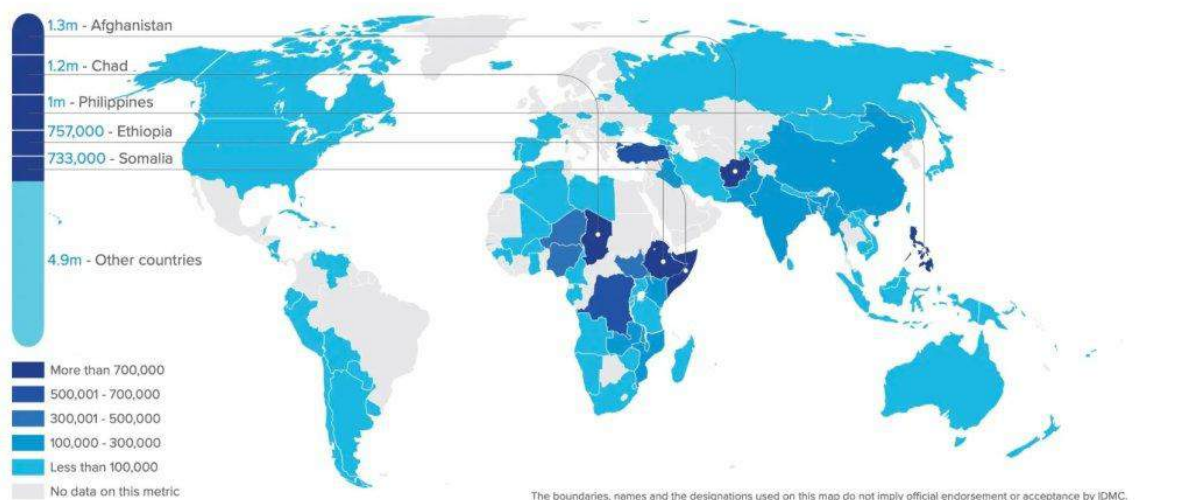
D'après le rapport, près de 90% de ces déplacements forcés sont dus aux violences et aux conflits. Ils concernent 73,5 millions de personnes, un chiffre en augmentation de 10% par rapport à 2023, et même de 80% depuis 2018.



D'après le rapport, près de 90% de ces déplacements forcés sont dus aux violences et aux conflits. Crédit : IDMC et NRC

Avec 11,6 millions de déplacés en raison des conflits, le Soudan compte le plus grand nombre de ces personnes jamais enregistré dans un seul pays. Suivi par la Syrie avec 7,4 millions de personnes. La RDC arrive en quatrième position du classement mondial avec 6,2 millions de déplacés internes, derrière la Colombie qui en compte 7,3 millions.

Presque toute la population de la bande de Gaza était également déplacée fin 2024, avant même les nouveaux déplacements massifs provoqués par la reprise des bombardements israéliens, le 18 mars 2025, après la fin d'une trêve de deux mois.



Les catastrophes ont elles obligé près de 10 millions de personnes à fuir et à s'installer ailleurs en 2024. Crédit : IDMC et NRC

Les catastrophes ont obligé près de 10 millions de personnes à fuir et à s'installer ailleurs, soit une hausse de 29% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre a doublé en cinq ans. Les phénomènes météorologiques, souvent aggravés par le changement climatique, ont provoqué 99,5% des déplacements dus à des catastrophes l'an dernier.

L'Afghanistan arrive en tête avec 1,3 million, suivi par le Tchad qui compte 1,2 million de personnes déplacées liées aux catastrophes naturelles. Fin 2024, 10 pays comptaient chacun plus de trois millions de déplacés internes dus aux conflits et aux violences. Le nombre de pays signalant des déplacements dus à la fois aux conflits et aux catastrophes a triplé en 15 ans. Plus des trois-quarts des déplacés internes en raison de conflits vivent dans des pays très vulnérables au changement climatique.

Ces chiffres alarmants surviennent au moment où les organisations humanitaires mondiales sont en grande difficulté en raison du gel par le président de la majorité de l'aide financière américaine. De nombreuses coupes budgétaires touchent les déplacés, qui reçoivent généralement moins d'attention que les réfugiés. *"Les chiffres de cette année doivent être un signal d'alarme pour la solidarité mondiale"*, a insisté le directeur du NRC dans le communiqué. *"À chaque fois qu'un financement est coupé, un déplacé n'a plus accès à la nourriture, aux médicaments, à la sécurité et perd espoir"*. L'absence de progrès dans la lutte contre les déplacements dans le monde est *"à la fois un échec politique et une tache morale pour l'humanité"*.

https://api.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/idmc-grid-2025-global-report-on-internal-displacement.pdf?_gl=1*hjgwq9*_ga*MjA4MzQ1NDA5My4xNzQ3MjExNDcw*_ga_PKVS5L6N8V*czE3NDcyMTE0NzAkzbEkZzEkdDE3NDcyMTE1MzckajUzJGwwJGgw#page=19

DE L'INFORMATION



« Vies brisées , espoirs retrouvés, le combat de Benoît-Labre contre l'exclusion »
de Michel Urvoy – éditions Ouest-France, 2025 .

le foyer saint Benoît Labre, à Rennes, a été fondé en 1938 par un garagiste au centre de Rennes. Il a transformé son grand garage en dortoir pour les SDF. Etaient accueillis dans ce garage beaucoup d'anciens soldats de la guerre d'Indochine, encadrés bénévolement par des anciens officiers de l'armée française. Aujourd'hui cette une institution polyvalente héberge des SDF, et des migrants sans papiers .

Un journaliste, Michel Urvoy a réuni une quarantaine de témoignages issus de rencontres avec des salariés, des bénévoles, des administrateurs et, surtout, des résidents de l'association Saint Benoît-Labre à Rennes : sans domicile, demandeurs d'asile, femmes seules, victimes de violences, la plupart passés par le 115 (Samu social). Ces personnes expliquent ces moments fragiles de la vie où chacun peut se faire happer dans la spirale de la descente aux enfers. Ils nous permettent de comprendre l'exil avant de juger. Cet ouvrage est destiné à rendre visibles les invisibles. Il donne aussi la parole aux professionnels, aussi discrets qu'impliqués, qui les aident à revivre

<https://editions.ouest-france.fr/vies-brisees-espoirs-retrouves-9782737391804.html>